

186

DB23

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Péribonka par Hydro-Québec

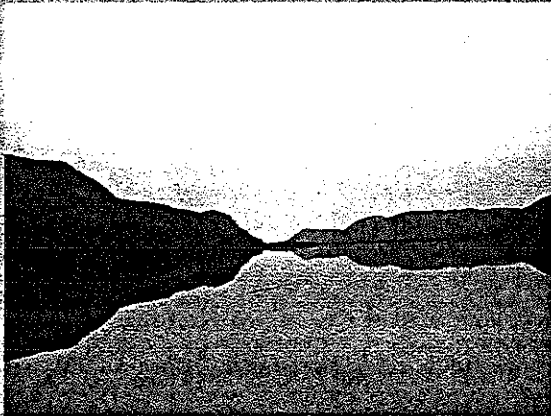
Lac Saint-Jean

6211-03-066

Corridor de la rivière Péribonka

Concept de mise en valeur

DOCUMENT DE TRAVAIL



Le Groupe Leblond Bouchard

Daniel Arbour & Associés, s.e.n.c.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. CARACTÉRISATION DU CORRIDOR DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA.....	2
1.1 Zone d'étude.....	2
1.2 Les différents tronçons et sites d'intérêt particulier	2
1.3 L'estuaire de la Péribonka.....	3
1.4 Réservoir Chute-à-la-Savane	4
1.5 Chute-du-Diable au lac Tchitogama (Pointe d'Appel)	4
1.6 Pointe d'Appel à la rivière Tarrant	5
1.6.1 Pointe d'Appel et lac Tchitogama	6
1.6.2 La Baie des Gardes.....	8
1.7 Le secteur des Chenaux	9
1.7.1 Camp du Six mille	10
1.7.2 Embouchures des rivières Bellefeuille et Jolie.....	12
1.7.3 L'île à Jean-Paul	12
1.8 Rivière du Sault jusqu'aux Fourches de la rivière Manouane.....	13
1.8.1 Jetée à Jean-Guy.....	14
1.8.2 Jetée Saint-Jacques.....	16
1.8.3 Les Fourches de la rivière Manouane	16
2. CLIENTÈLE ET CONDITIONS DE MISE EN VALEUR	18
2.1 Profil des utilisateurs.....	18
2.2 Conditions minimales de mise en valeur	21
2.2.1 Balisage	21
2.2.2 Sécurité	21
2.2.3 Gestion du territoire et gestion des équipements.....	21
2.2.4 Économie du milieu et réinvestissement	22
2.2.5 Communication	22
3. MISE EN VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE	23
3.1 Concept de protection et de mise en valeur.....	23
3.2 Accessibilité nautique et terrestre.....	24
3.2.1 Le balisage du corridor navigable.....	24
3.2.2 Accessibilité terrestre	25
3.2.3 Aménagement des sites de barrages.....	28
3.2.4 Aménagement de sites majeurs.....	28
3.2.4.1 Le site Jos Bonka	29
3.2.4.2 Site de Pointe d'Appel et de l'ancienne jetée de bois	29
3.2.4.3 Camp du Six mille.....	30
3.2.4.4 Site de la jetée à Jean-Guy.....	30

3.2.5	Sites secondaires	34
3.2.6	Aménagement particuliers.....	34
3.2.6.1	Sentier de la statue	34
3.2.6.2	Site des Fourches	35
3.2.7	Signalisation	35
4.	GESTION DE L'EXPLOITATION RÉCRÉOTOURISTIQUE	36
4.1	Aménagement.....	36
4.2	Gestion de la mise en valeur.....	36
	CONCLUSION.....	38

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Pointe d'Appel ; espace restreint et érosion active.....	7
Photo 2 : Ancienne jetée de bois près de Pointe d'Appel.....	7
Photo 3 : Auberge Les Sites de la Péribonka.....	9
Photo 4 : Site de l'ancien Camp du six mille.....	11
Photo 5 : Vue partielle du Camp du six mille et des environs.....	11
Photo 6 : Île à Jean-Paul, site de campement potentiel.....	13
Photo 7 : Jetée à Jean-Guy, restes du mur de soutènement.....	14
Photo 8 : Panorama à partir de la jetée à Jean-Guy.....	15
Photo 9 : Alentours de la jetée à Jean-Guy.....	15
Photo 10 : Les Fourches de la rivière Manouane.....	17
Photo 11 : Site de campement amérindien.....	17
Photo 12 : Refuge rustique.....	33

LISTE DES FIGURES

1. Affichage du circuit canotable.....	26
2. Camp de base et refuges – Aménagement proposé.....	31
3. Aménagement extensif du corridor de la rivière Péribonka.....	32

LISTE DES ANNEXES

1. Table de pique-nique – Banc – Toilette sèche.....	
2. Organismes et personnes consultés.....	

INTRODUCTION

L'élaboration d'une proposition d'aménagement faisant l'objet de ce document fait suite à une étude d'opportunité déposée en mars 2000 (Le Groupe Leblond Bouchard) pour le compte des MRC Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et du Fjord. Cette étude concluait en l'opportunité d'une mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka sous forme d'un aménagement extensif permettant de dispenser des services de base à la clientèle existante et à une nouvelle clientèle. Elle proposait aussi un balisage du couloir navigable en tenant compte du "modus operandi" des utilisateurs actuels, à savoir un balisage par des repères en rive. Cette étude faisait état aussi de l'implication du milieu dans la mise en œuvre des aménagements et de l'exploitation du corridor, une implication toutefois coordonnée régionalement compte tenu de la situation frontalière de la rivière Péribonka. En effet, elle sert de démarcation partielle des territoires pour trois des MRC de la région.

Cette étude propose un concept d'aménagement permettant de réseauter un ensemble de sites en fonction de la mise en valeur du couloir de la rivière. Ce concept identifie les sites selon leur importance relative et propose les aménagements appropriés. Ces aménagements sont conçus en vue que les travaux puissent être effectués par un organisme du milieu. Dans la mesure où l'accès et la circulation en rivière constituent des composantes importantes de la mise en valeur, le réseau d'équipements associés à la navigation est pris en compte de façon relativement importante. C'est plus particulièrement le réseau des accès nautiques et le balisage de la rivière aux fins d'orienter les navigateurs qui sont étudiés.

Les sites et la description des aménagements et équipements proposés sont décrits à la cartographie annexée. Par ailleurs, divers croquis illustrent les équipements et aménagements proposés.

Enfin, ce document aborde la mise en œuvre du plan compte tenu du contexte particulier de la zone étudiée au plan municipal et de l'état des organisations dédiées à la mise en valeur du territoire concerné.

1. CARACTÉRISATION DU CORRIDOR DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

1.1 ZONE D'ÉTUDE

La zone faisant l'objet du plan de mise en valeur s'étend de l'embouchure de la rivière Péribonka jusqu'au barrage projeté par Hydro-Québec (Péribonka IV) immédiatement en amont de la rivière Manouane, à 152 kilomètres de l'embouchure.

Par rapport à l'étude d'opportunité réalisée précédemment dont la zone d'étude se situait en amont de la Pointe d'Appel, la partie aval de la rivière est aussi étudiée afin d'obtenir une lecture d'ensemble de l'aménagement riverain.

1.2 LES DIFFÉRENTS TRONÇONS ET SITES D'INTÉRÊT PARTICULIER

Le corridor navigable en embarcation motorisée se divise en trois grands segments: 1) l'estuaire qui s'étend de l'embouchure jusqu'à l'île-du-Repos (19 km); 2) le réservoir de Chute-à-la-Savane (13 km); et 3) le plus important, qui s'étend du barrage Chute-du-Diable jusqu'à l'embouchure de la rivière Manouane (les Fourches), soit sur une distance d'environ 110 kilomètres. L'ensemble du corridor navigable s'étire donc sur une distance de plus de 140 kilomètres, tandis que deux courtes sections à Sainte-Monique et l'Ascension ne sont pas navigables pour une quinzaine de kilomètres au total.

En amont des Fourches, la rivière Manouane devient difficilement navigable avec une embarcation à moteur pour les non-initiés, tandis que la rivière Péribonka sera éventuellement barrée par le projet hydroélectrique Péribonka IV. Actuellement, la Péribonka est navigable sur une dizaine de kilomètres en amont des Fourches, soit jusqu'à la hauteur des premiers rapides situés quelques kilomètres en amont de l'embouchure de la rivière Serpent.

Toutefois, certains initiés réussissent à remonter les rapides de la Péribonka en amont de la rivière Serpent avec des embarcations propulsées par une turbine. Selon M. David Tardif du Centre plein air Tchitogama, des utilisateurs de ce genre d'embarcation remonteraient la Péribonka jusqu'au pont forestier situé près de Chute-des-Passes. Par ailleurs, selon M. Bernard Morel, guide sur la Péribonka, des autochtones remontent la rivière Manouane jusqu'au lac Duhamel avec des canots de type « freighters », malgré son courant rapide et ses nombreux hauts-fonds et écueils. Il va sans dire que de tels exploits ne sont pas à la portée des touristes de passage.

Pour les besoins de cette étude, la rivière est subdivisée en six tronçons navigables avec leurs caractéristiques propres soit:

- 1) l'estuaire;
- 2) le réservoir de Chute-à-la-Savane;
- 3) du barrage Chute-du-Diable au lac Tchitogama;
- 4) de Pointe d'Appel à la rivière Tarrant;
- 5) le secteur des Chenaux et, finalement;
- 6) de la rivière du Sault jusqu'aux Fourches de la Manouane.

En plus des caractéristiques de la navigabilité de ces tronçons et de leur accessibilité, le potentiel de mise en valeur récréotouristique de certains sites particuliers en amont du lac Tchitogama est plus particulièrement évalué.

Par ailleurs, la navigabilité de la rivière Péribonka sera vraisemblablement modifiée par le projet d'Hydro-Québec de dérivation partielle de la rivière Manouane. Selon les études d'impacts du projet, il faut s'attendre à une baisse du niveau de l'eau de la rivière Péribonka dans le secteur à l'étude, occasionnant de nouvelles conditions de navigabilité. Toutefois, le balisage de la rivière permettrait d'atténuer le problème.

1.3 L'ESTUAIRE DE LA PÉRIBONKA

Cette partie de la rivière, d'une longueur d'environ 19 kilomètres s'ouvre directement sur le lac Saint-Jean en un delta formé d'îles sablonneuses, dont l'île Bouliane est la plus grande. Du côté sud de la rivière se trouve le Parc national de la Pointe-Taillon et la municipalité de Sainte-Monique, tandis que sur l'autre rive, on retrouve la municipalité de Péribonka.

Plusieurs attraits touristiques parsèment ce segment de la rivière Péribonka qui sont documentés dans le Plan de développement de la zone périphérique du Parc national de la Pointe-Taillon (Groupe Leblond Bouchard, 2003). Pour cette raison, nous nous limiterons dans la présente étude à la question de la navigabilité. Tout ce qui touche au développement récréotouristique ou à l'aménagement de sites particuliers est traité principalement dans le Plan de développement de la zone périphérique réalisé parallèlement à cette étude.

1.4 RÉSERVOIR CHUTE-À-LA-SAVANE

Le réservoir de retenue du barrage Chute-à-la-Savane est un plan d'eau d'importance, avec quelque 13 kilomètres de long et une largeur moyenne d'environ 1,5 kilomètre. Les baies échanrées sont nombreuses et pénètrent parfois profondément dans les terres. Selon *Les Protecteurs du Nord*, la pêche au doré et au brochet y serait excellente. Un site archéologique se trouve également à l'entrée de la baie du Sauvage. De son côté, le site du barrage et de la centrale Chute-à-la-Savane, en collaboration avec Alcan, pourrait devenir accessible au public impliquant certains aménagements d'observation et d'interprétation. Selon Monsieur Richard Daigle d'Alcan (com. pers.), la compagnie étudiera cette possibilité.

De nombreuses îles parsèment le réservoir, ainsi que des écueils rocheux dont les navigateurs doivent particulièrement se méfier. Le balisage des secteurs problématiques serait nécessaire afin de développer les activités nautiques de façon sécuritaire. Par ailleurs, ce plan d'eau est nettement sous-exploité considérant son accessibilité et son potentiel de mise en valeur des activités de nautisme, planche à voile, canotage et kayak de mer. Toutefois, comme dans le cas de l'estuaire, l'aspect du développement récréotouristique n'est pas traité dans cette étude, mais uniquement les questions de navigabilité, des accès à l'eau et de balisage. Une autre étude s'intéressant au plan de mise en valeur de la zone périphérique du Parc national de la Pointe-Taillon s'intéresse à la dimension récréotouristique de ce segment.

Mentionnons tout de même le projet de développement de la villégiature sur les terres publiques intramunicipales de Sainte-Monique (méandre à François, 20 emplacements) piloté par la MRC Lac-Saint-Jean-Est. La MRC prévoit d'ailleurs aménager deux accès à l'eau, soit un du côté de St-Ludger-de-Milot, près de la rivière Alex, et l'autre à Sainte-Monique sur l'ancien site utilisé par Abitibi-Consolidated lors du flottage de bois (lot 20, Rang 12). Ce faisant, le développement des activités nautiques sera grandement facilité.

1.5 CHUTE-DU-DIABLE AU LAC TCHITOGAMA (POINTE D'APPEL)

Entre Chute-du-Diable et l'entrée du lac Tchitogama (environ 30 kilomètres), des infrastructures récréotouristiques et industrielles existantes sont observées près des rives. Il s'agit du site récréotouristique Jos Bonka, des scieries P. H. Lemay et Uniforêt, et du site d'enfouissement sanitaire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, l'ensemble se situant sur le territoire de la municipalité de l'Ascension. La MRC entend également développer la villégiature riveraine sur les TPI des municipalités de l'Ascension et Lamarche, soit près de 40 nouveaux emplacements de villégiature répartis selon les trois secteurs suivants :

- secteur Moreau à l'Ascension (5 emplacements) ;
- secteur de l'île à Nathalie, l'Ascension et Lamarche (21 emplacements) ;
- secteur Morel à Lamarche (11 emplacements).

En plus des nouveaux emplacements de villégiature, la MRC LSJE prévoit aménager deux nouveaux accès publics à l'eau, soit dans le secteur de l'île à Nathalie et dans le secteur Morel.

De son côté, la municipalité de l'Ascension vient tout juste d'aménager une nouvelle rampe publique de mise à l'eau près du site Jos Bonka qui comprend un quai flottant et un brise-lames. Les campeurs motorisés pourront également séjourner sur le site et auront accès aux installations sanitaires, de même qu'au restaurant. Un sentier de quad reliera également le site Jos Bonka au réseau de sentiers régional, tandis qu'une piste cyclable le relie déjà au village de l'Ascension.

S'ajoutant au quai public de Lamarche, les trois nouveaux points d'accès publics prévus par la MRC LSJE et celui de Jos Bonka faciliteront les excursions nautiques sur cette section de la rivière. D'ailleurs, la navigation n'y est pas problématique, à l'exception de trois resserrments qui constituaient des chutes avant la mise en eau du réservoir de Chute-du-Diable. Ces endroits nécessitent un balisage en rive afin de s'assurer que les embarcations s'engagent dans le bon chenal. Il s'agit des passages de la Matelaude, de l'île Barnabé et du Cran Serré. Pour le reste de la section, il suffit de suivre le centre du plan d'eau. Il faut toutefois se méfier des billes flottantes et des vagues par vent fort.

Le site du barrage de Chute-du-Diable vaudrait également la peine d'être mis en valeur considérant son potentiel paysagique et d'interprétation. Il est possible d'y admirer les chutes en circulant sur les nombreux affleurements rocheux et les belvédères naturels qui caractérisent l'endroit. De plus, la pêche serait particulièrement bonne en aval du barrage. Comme dans le cas du barrage Chute-à-la-Savane, la mise en valeur du site devrait être envisagée de concert avec Alcan qui évaluera la possibilité (Monsieur Richard Daigle, com. pers.).

Finalement, un site de camping rustique pourrait être aménagé au Cran Serré du côté de Lamarche. L'endroit s'y prête admirablement bien, en plus d'être accessible par un petit chemin. Toutefois, ce secteur est actuellement sous contrat d'aménagement forestier et des négociations entre le bénéficiaire du CAAF et la MRC Lac-Saint-Jean-Est seront nécessaires afin d'examiner cette possibilité.

1.6 POINTE D'APPEL À LA RIVIÈRE TARRANT

Cette section de la rivière Péribonka, d'une longueur d'environ 22 kilomètres, présente certaines difficultés pour la navigation de plaisance. Il faudrait de 7 à 8 balises en rive afin de sécuriser la navigation, soit dans les secteurs de la rivière Brûlé, de la Baie du Banc de Sable et la Baie des Gardes. Pour le reste de la section, il s'agit de demeurer plus au moins au centre de la rivière, qui est d'ailleurs relativement étroite par endroits (moins de 150 mètres).

Le courant est fort sur une longueur de 7 kilomètres (une ancienne section de rapides avant la mise en eau du barrage Chute-du-Diable), mais cela ne pose pas de problème pour la remontée avec une embarcation à moteur, contrairement au canotage. En effet, la remontée à la pagaie de la section de 7 kilomètres avant la rivière Tarrant demande un effort physique plus soutenu de la part des pagayeurs. On retrouve également dans cette section de la rivière une vingtaine de chalets et camps de chasse, ainsi que l'auberge Les Sites de la Péribonka située dans la Baie des Gardes.

Trois sites sont particulièrement intéressants pour le camping rustique, il s'agit de la Baie du Banc de Sable avec sa jolie cascade, l'entrée de la Baie des Gardes et l'embouchure de la rivière Tarrant. Ces sites ont été identifiés de concert avec *Les Protecteurs du Nord*.

1.6.1 Pointe d'Appel et lac Tchitogama

La nature plus sauvage commence vraiment à partir de Pointe d'Appel avec pour conséquence un potentiel de tourisme d'aventure plus élevé qu'en aval. Le site de Pointe d'Appel est particulièrement intéressant comme accès privilégié à la rivière, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de s'y rendre en automobile. En effet, il faut traverser une bleuetière par des petits chemins sinueux. Néanmoins, les sites de Pointe d'Appel et de l'ancienne jetée de bois située à proximité sont passablement fréquentés durant la saison estivale.

La municipalité de Lamarche aimerait réaménager le site de Pointe d'Appel considérant sa popularité et son utilisation actuelle quelque peu anarchique. Par ailleurs, l'espace aménageable y est très restreint et le site de Pointe d'Appel n'offre aucune possibilité d'expansion sans endommager l'esthétique des lieux ou favoriser l'érosion. Par contre, celui de l'ancienne jetée d'Abitibi-Consolidated, situé à proximité, présente davantage d'intérêt pour la municipalité et la MRC Lac-Saint-Jean-Est considérant son espace plus intéressant pour l'accueil et éventuellement pour permettre la traverse sur l'autre rive. D'ailleurs, ce secteur est déjà utilisé par les villégiateurs qui possèdent des chalets en amont sur la rivière et traversent le lac Tchitogama à cet endroit sur des bacs de fabrication artisanale. Toutefois, l'ancienne jetée est en très mauvais état et doit d'ailleurs être démantelée bientôt. Sa reconstruction faciliterait grandement l'ammarrage des bacs passeurs.

La municipalité de Lamarche a aménagé un débarcadère public au lac Tchitogama (environ 2 kilomètres à l'Est de Pointe d'Appel) et réalisé dans le même secteur un lotissement de terrains de villégiature dont une bonne partie est vendue. Une aire de stationnement suffisamment vaste permet aux utilisateurs de ranger adéquatement leurs remorques à bateaux. De plus, on y retrouve un quai flottant et un terrain de camping avec services d'une trentaine d'emplacements. Un projet est également à l'étude afin d'aménager une petite marina.

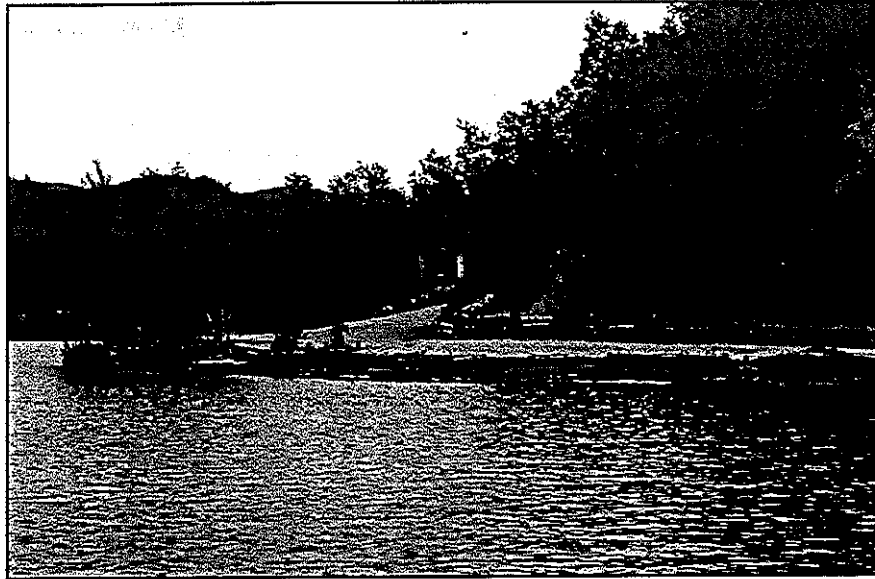


Photo 1 : Pointe d'Appel ; espace restreint et érosion active

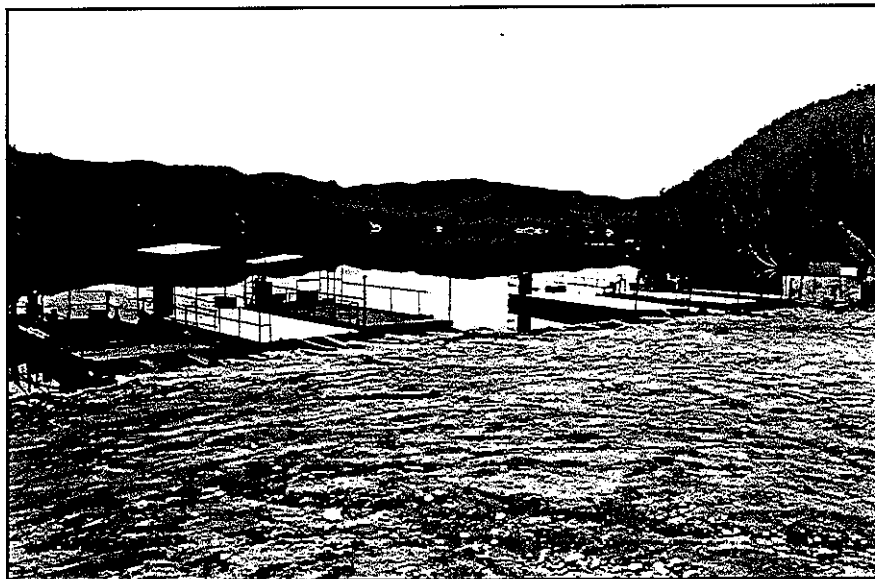


Photo 2 : Ancienne jetée de bois près de Pointe d'Appel

Le débarcadère public du lac Tchitogama est inaccessible au début de la saison de navigation. En effet, le niveau d'eau du bief amont de Chute-du-Diable est abaissé d'environ 6 mètres à partir du début avril jusqu'à la mi-mai. Il est alors impossible de mettre à l'eau une embarcation ou de naviguer sur la rivière. Cependant, selon les conditions hydrologiques, cette situation peut persister jusqu'en juin, comme ce fut le cas en 1998 et 2002 (6 juin et 11 juin respectivement). Par ailleurs, le marnage important nuit considérablement aux frayères à poissons. Plusieurs utilisateurs interrogés se questionnent à savoir si le projet de dérivation de la rivière Manouane accentuera ce phénomène.

Le lac Tchitogama est réputé pour ses paysages et la qualité de la pêche. On y capture la ouananiche, la touladi, la lotte, le brochet du nord et le doré jaune. L'association *Les Protecteurs du Nord* de Lamarche a d'ailleurs réalisé desensemencements de ouananiche en 1995. De son côté, le Centre plein air Tchitogama opère à partir d'une ancienne scierie située non loin du débarcadère municipal. Le Centre plein air sert de relais de motoneige et de quad, en plus d'organiser des descentes en canot des rivières Manouane et Péribonka.

1.6.2 La Baie des Gardes

Une quinzaine de kilomètres en amont du lac Tchitogama se trouve la Baie des Gardes qui abrite la nouvelle auberge Les Sites de la Péribonka (construite en 2000), propriété de Madame Martha Richards et Monsieur Jean-Marc Gagnon. L'été, l'auberge est accessible en véhicule automobile et en quad, à condition d'emprunter le système de bac artisanal qui permet de traverser le lac Tchitogama à la hauteur de la Pointe d'Appel, aux embarcations qui naviguent sur la rivière Péribonka et, en hiver, aux motoneiges par un sentier local du Club Caribou-Conscrit. Une magnifique anse de sable devant l'auberge facilite l'accostage des embarcations et la baignade.

L'auberge reçoit principalement des motoneigistes, de même que des amateurs de nautisme. Des canots campeurs y hébergent également, notamment les groupes qui descendent les rivières Manouane et Péribonka, du lac Duhamel jusqu'au lac Tchitogama. L'auberge organise à l'occasion des excursions en kayak de mer jusqu'aux Fourches de la rivière Manouane. Comme l'auberge est relativement nouvelle, l'aménagement paysager de ses abords demeure à compléter. De plus, des mesures de protection de son encadrement visuel devraient être adoptées considérant les coupes forestières prévues dans le secteur par la scierie Thomas-Louis Tremblay de Sainte-Monique (modification au plan général d'aménagement forestier).

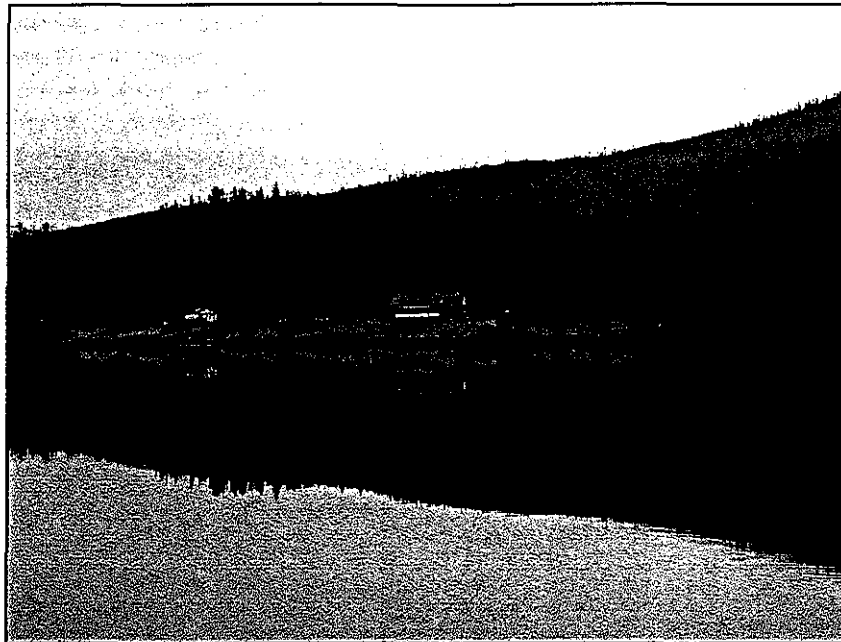


Photo 3 : Auberge Les Sites de la Pérignonka

1.7 LE SECTEUR DES CHENAUX

Ce tronçon de la rivière Pérignonka, d'une longueur de 40 kilomètres, débute à la rivière Tarrant, soit à environ 50 kilomètres en amont de Chute-du-Diable (22 kilomètres du lac Tchitogama). Cette partie est demeurée relativement sauvage avec seulement quelques petits camps de chasse répartis sur les deux rives. La rivière est large, soit jusqu'à 1,5 kilomètre, en plus d'être parsemée de bancs de sable et d'îles basses, dont les principales sont: l'île à Pelouse, l'île à Jean-Paul, l'île à Malec et l'île aux Perdrix. On y retrouve des chenaux étroits et marécageux (canal du rat musqué, canal sec, etc.) qui sont de véritables repaires pour la faune. L'orignal, la loutre, le castor, le rat musqué et la sauvagine sont souvent observés dans cette partie de la rivière, qui est d'ailleurs fort appréciée des chasseurs et des pêcheurs.

La navigation est particulièrement problématique sur ce tronçon, notamment certains passages où il est nécessaire d'aller d'un côté à l'autre de la rivière afin d'éviter les bancs de sable. Le balisage de cette section est donc indispensable pour sa mise en valeur. Selon *Les Protecteurs du Nord*, il faudrait une vingtaine de balises terrestres et possiblement quelques bouées. Quelques repaires en rive ont été placés par *Les Protecteurs du Nord* à des endroits stratégiques du parcours. Ce balisage très sommaire suffit largement à ceux qui connaissent bien les caprices du chenal navigable.

Par ailleurs, les hauts-fonds ne présentent pas vraiment de problème pour le canotage et le kayak de mer. Ces embarcations disposent d'un faible tirant d'eau et, contrairement aux embarcations à moteur, se remettent facilement en eau plus profonde advenant un échouage. Par contre, les vents sont souvent forts dans cette vallée encaissée qui favorise leur accélération. Cela peut devenir une contrainte importante pour les embarcations non motorisées. Les pagayeurs devront dans ce cas attendre que les vents diminuent d'intensité afin de poursuivre leur trajet.

Le tronçon des Chenaux possède un potentiel élevé pour le tourisme d'aventure et pour l'écotourisme, considérant son aspect sauvage, son paysage grandiose tel un fjord et sa faune abondante. De plus, une parcelle forestière située à environ 3 kilomètres en amont de la rivière Tarrant pourrait devenir une zone d'intérêt particulier. On y retrouve un bouleau jaune de taille exceptionnelle (5,5 m de circonférence), le plus gros répertorié au Québec.

En outre, la section des Chenaux renferme quatre sites d'intérêt pour de l'hébergement rustique, soit l'ancien Camp du Six mille, l'embouchure des rivières Bellefeuille et Jolie, ainsi que l'île à Jean-Paul. Toutefois, le Camp du Six mille présente le plus grand potentiel de mise en valeur.

1.7.1 Camp du Six mille

Le Camp du Six mille est situé à environ 60 kilomètres en amont de Chute-du-Diable et 32 kilomètres du lac Tchitogama. Ce site a abrité durant les années 1980 un camp forestier ayant appartenu à l'entrepreneur Jean-Guy Fortin de Lamarche. L'ancien camp a été entièrement démantelé depuis, à l'exception de quelques plateformes de béton et une ancienne jetée de bois. Par ailleurs, l'endroit le plus intéressant pour des aménagements d'hébergement récréotouristiques est situé à environ 300 mètres de l'ancien garage, là où il est possible de retrouver des sols contaminés. Après vérification auprès du ministère de l'Environnement du Québec, il n'y aurait aucun dossier de sols contaminés concernant le Camp du Six mille. Toutefois, cela ne garantit pas l'absence de pollution, mais considérant la distance qui sépare le lieu de l'ancien garage par rapport à celui où des aménagements sont proposés, la santé d'éventuels visiteurs ne serait aucunement mise en danger.

Le substrat du site est composé d'une épaisse couche de sable et de gravier bien drainés. Il est également très spacieux, permettant d'accueillir des groupes importants. D'ailleurs, on l'utilise lors d'activités estivales impliquant le séjour de groupes allant jusqu'à 50 personnes. Il s'agit notamment d'une activité annuelle organisée par *Les Protecteurs du Nord*. Cette vocation de campement de groupe pourrait être davantage mise en valeur. Le site est accessible en véhicule par le chemin forestier qui longe la rivière et qui sert également d'assise à un sentier de quad (Club quad Saguenay).



Photo 4 : Site de l'ancien Camp du Six mille

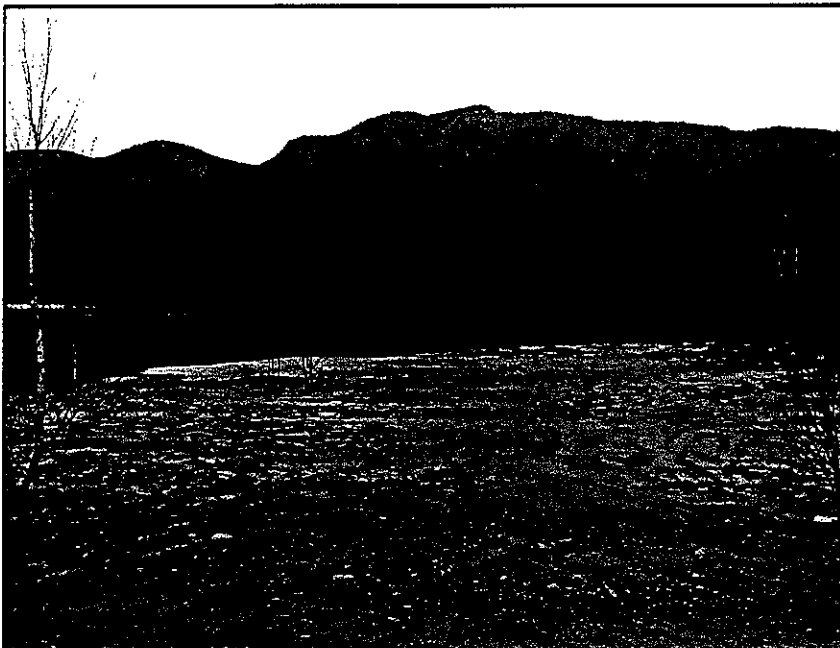


Photo 5 : Vue partielle du Camp du Six mille

1.7.2 Embouchures des rivières Bellefeuille et Jolie

L'embouchure de la petite rivière Bellefeuille est située à environ 4 kilomètres en amont du Camp du Six mille, tandis que celle de la Jolie est à 12 km. Ces deux sites possèdent un potentiel intéressant pour le camping rustique, considérant leur localisation stratégique par rapport aux lieux de pêche (embouchures) et la qualité des paysages. Comme le Camp du Six mille, ces sites sont sablonneux et accessibles en quad. Le chemin forestier qui longe la rivière est d'ailleurs redevenu carrossable en véhicule jusqu'à l'embouchure de la rivière Bellefeuille en raison des travaux de l'entrepreneur forestier Thomas-Louis Tremblay dans le secteur.

Quant à la rivière Jolie, il est possible de la remonter sur près d'un kilomètre. C'est un endroit particulièrement propice à la pêche et la chasse. Le point de vue retient également l'attention, notamment les escarpements situés de l'autre côté de la rivière, véritables murailles de granit qui donnent au paysage une allure de fjord. Bien que moins spacieux que le Camp du Six mille, ces deux sites possèdent néanmoins du potentiel comme campements de groupe.

1.7.3 L'île à Jean-Paul

À environ 10 kilomètres en amont de la rivière Jolie se trouve un site intéressant pour le camping rustique (4 à 5 tentes) sur la pointe sud de l'île à Jean-Paul. L'endroit est naturellement apte pour cette activité, moyennant quelques améliorations (emplacement de feux de camp, structure légère pour soutenir une toile-abri, table, bancs, toilette sèche, etc.).

L'île à Jean-Paul serait une halte particulièrement adaptée aux canots-campeurs et aux kayakistes qui apprécient particulièrement la tranquillité et le sentiment d'isolement dans la nature que procure le séjour sur une île. D'ailleurs, l'île est suffisamment grande, avec près de deux kilomètres de long, pour permettre la randonnée pédestre et comporte un étang insulaire, habitat de prédilection de la sauvagine. L'île à Jean-Paul serait sans aucun doute une étape fort agréable dans le cadre d'une excursion en canot ou en kayak de mer.



Photo 6 : Île à Jean-Paul, site de campement potentiel

1.8 RIVIÈRE DU SAULT JUSQU'ÀUX FOURCHES DE LA RIVIÈRE MANOUANE

Le dernier tronçon navigable en embarcation à moteur s'étend de la petite rivière du Sault, qui se jette dans la Péribonka par une belle cascade, jusqu'aux Fourches de la rivière Manouane. Sa longueur est d'environ 17 kilomètres, caractérisé par moins de contraintes à la navigation que le secteur des Chenaux. Il suffit de demeurer près du centre de la rivière, sauf dans le secteur du banc de sable du lac Jacques où il faut aller d'un bord à l'autre de la rivière. Il faudrait de 5 à 6 balises en rive afin d'y sécuriser la navigation. Comme le secteur des Chenaux, cette partie de la rivière est sauvage et fortement encaissée. Toutefois, la rivière est nettement moins large et le courant s'y fait sentir de façon plus prononcé.

Cinq sites y possèdent du potentiel de mise en valeur, dont le fameux site des Fourches de la rivière Manouane, trois anciennes jetées de bois (du lac Bouleau, à Jean-Guy et Saint-Jacques) et la pointe nord de l'île aux Perdrix avec sa belle plage. Considérant que le site des Fourches est réservé aux autochtones, nous retiendrons dans un premier temps la jetée à Jean-Guy pour des aménagements. Dans l'éventualité où la demande le justifierait, les autres sites mentionnés pourraient être mis en valeur ultérieurement.

1.8.1 Jetée à Jean-Guy

La jetée à Jean-Guy est située à environ 14 kilomètres en amont de l'île à Jean-Paul. Le site possède un potentiel élevé pour le camping rustique. L'endroit est vaste et relativement plat, permettant d'accueillir convenablement plus d'une dizaine de tentes en plus d'être accessible en quad par le chemin forestier qui longe la rivière (Club Saguenay). Le fond du terrain est composé de sable et le drainage est adéquat. Une repousse naturelle de jeunes arbres feuillus et résineux couvre l'ensemble du terrain.

Une fois aménagé, le site pourrait devenir un beau camping de groupe pour les différents utilisateurs de la rivière, autant les canoteurs et kayakistes que les amateurs de nautisme. Une petite plage permet l'accostage sans problème pour les chaloupes à moteur. L'ancien mur de soutènement en bois pourrait être réparé à peu de frais et servir à l'accostage des embarcations, tel un quai.

La plus grande contrainte pour la mise en valeur récréotouristique de la jetée à Jean-Guy est son éloignement par rapport au lac Tchitogama, soit près de 70 kilomètres. Avec une embarcation à moteur, il faudra compter en moyenne deux heures et demie pour l'aller seulement, sans compter une consommation d'essence non-négligeable. Par exemple, un moteur hors-bord à deux temps de 50 chevaux consommera facilement 50 litres d'essence pour faire le trajet aller seulement. Compte tenu du prix de l'essence et de l'huile, il en coûtera en moyenne près de 100\$ avec ce genre d'embarcation pour l'aller et retour à partir du lac Tchitogama.

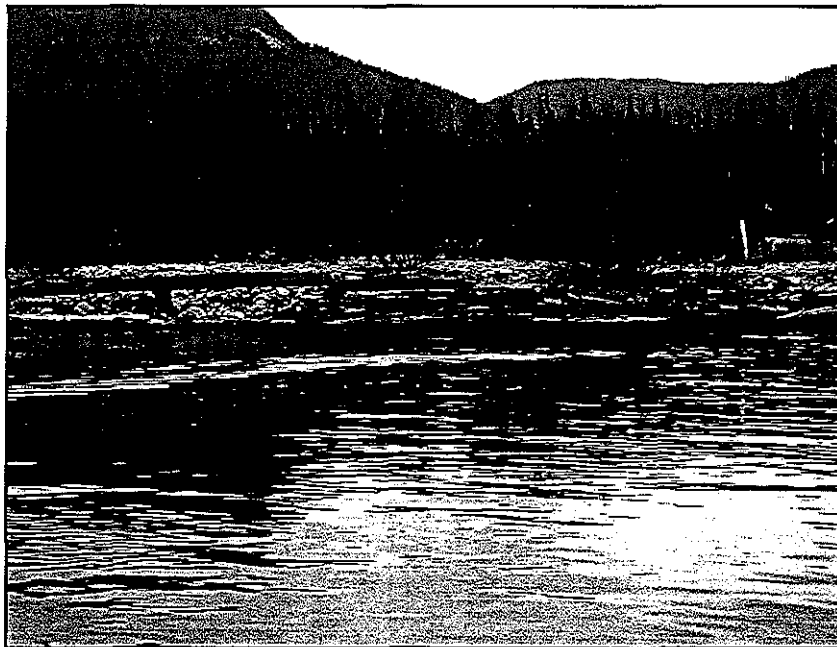


Photo 7 : Jetée à Jean-Guy : restes du mur de soutènement

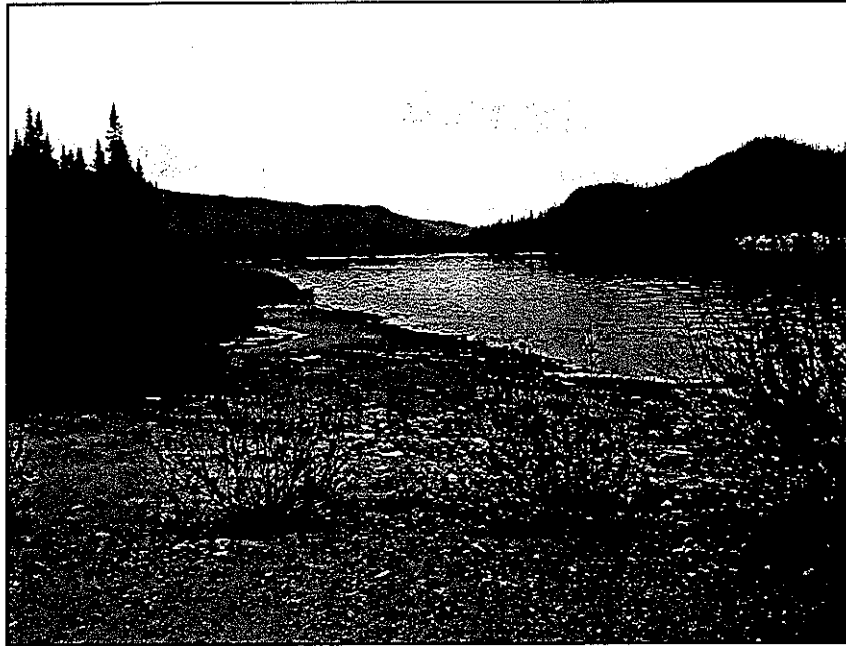


Photo 8 : Jetée à Jean-Guy : panorama vers le sud-ouest

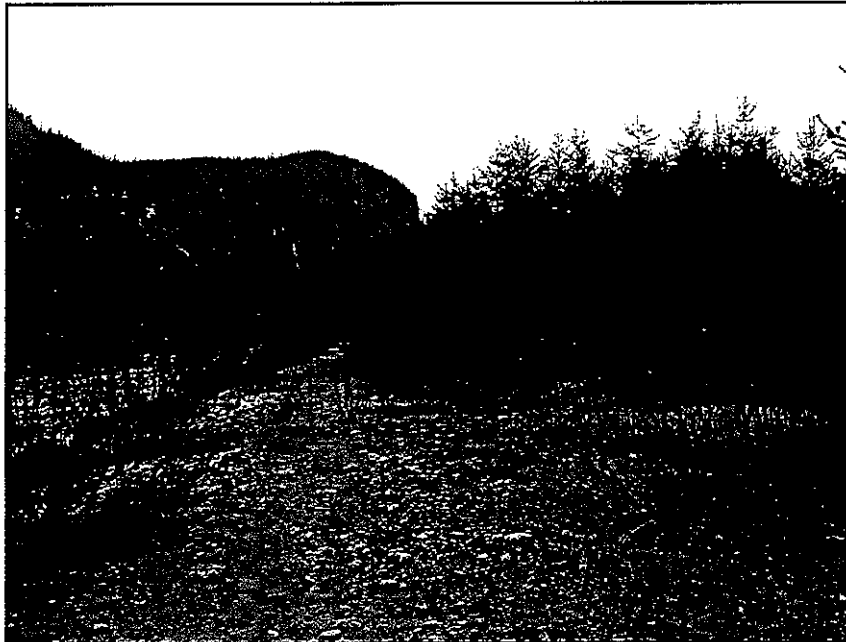


Photo 9 : Jetée à Jean-Guy : panorama vers le nord-ouest

1.8.2 Jetée Saint-Jacques

La jetée Saint-Jacques est située à 7 kilomètres en amont de la jetée à Jean-Guy. Toutefois, elle présente davantage de contraintes à son aménagement. En effet, la jetée Saint-Jacques a fait l'objet dans le passé d'un intense reboisement. Le site est recouvert d'un boisé dense composé majoritairement de pins gris d'environ cinq mètres de hauteur. Il faudrait couper plusieurs de ces arbres afin d'aménager des trouées et ainsi créer des emplacements de tentes.

Toutefois, bien que ces travaux soient facilement réalisables, ils représentent tout de même une contrainte additionnelle. De plus, la jetée Saint-Jacques est située à seulement quatre kilomètres en aval des Fourches de la rivière Manouane, donc à proximité visuelle du futur barrage. Pour ces raisons et, même si le site est plus facilement accessible par la voirie forestière à partir du lac Jacques, il n'est pas retenu dans les propositions d'aménagement de sites.

1.8.3 Les Fourches de la rivière Manouane

Dans son état actuel, le site des Fourches est remarquable à plusieurs égards. C'est un des hauts lieux du territoire à l'étude considérant l'ensemble de ses qualités naturelles. Par contre, Hydro-Québec prévoit ériger le futur barrage Péribonka IV à seulement quelques centaines de mètres en amont, ce qui altérera grandement l'environnement visuel du site, considérant les dimensions imposantes de l'ouvrage (80 mètres de hauteur). De plus, comme les alentours du barrage seront perturbés grandement pour les besoins des travaux, plusieurs années passeront avant que la végétation reprenne sur l'ensemble du secteur.

Il faut également tenir compte du fait que le site des Fourches est un endroit très important pour les Montagnais de Mashteuiatsh en tant que lieu patrimonial autochtone reconnu dans le cadre des négociations de l'Approche commune. On y retrouve un ancien cimetière autochtone, de même que des artefacts. Le site possède un fort potentiel archéologique.

L'aménagement et l'exploitation du site devraient donc être laissés aux autochtones pour cette raison. Toutefois, rien n'empêche une utilisation commune de ce lieu entre autochtones et non-autochtones s'il était convenu d'un partenariat à cet effet.

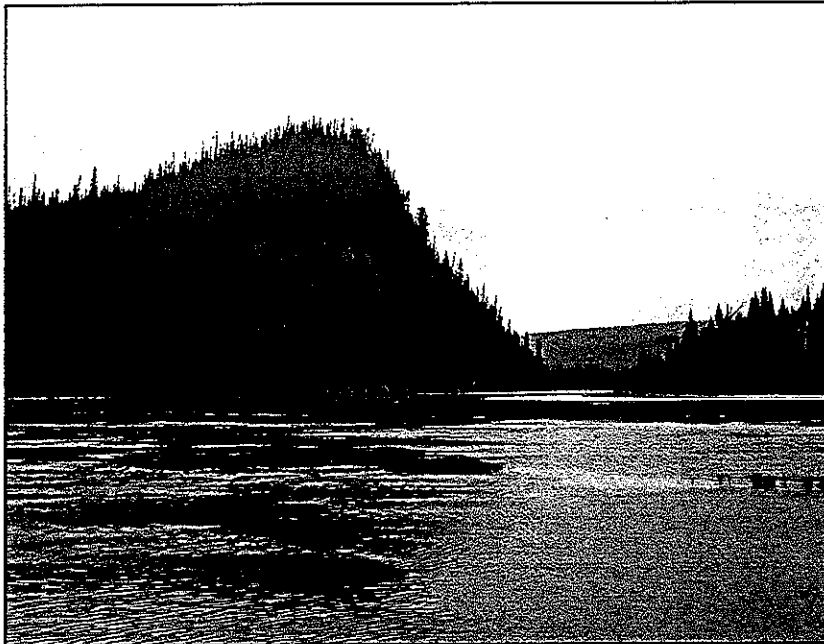


Photo 10 : Les Fourches de la rivière Manouane

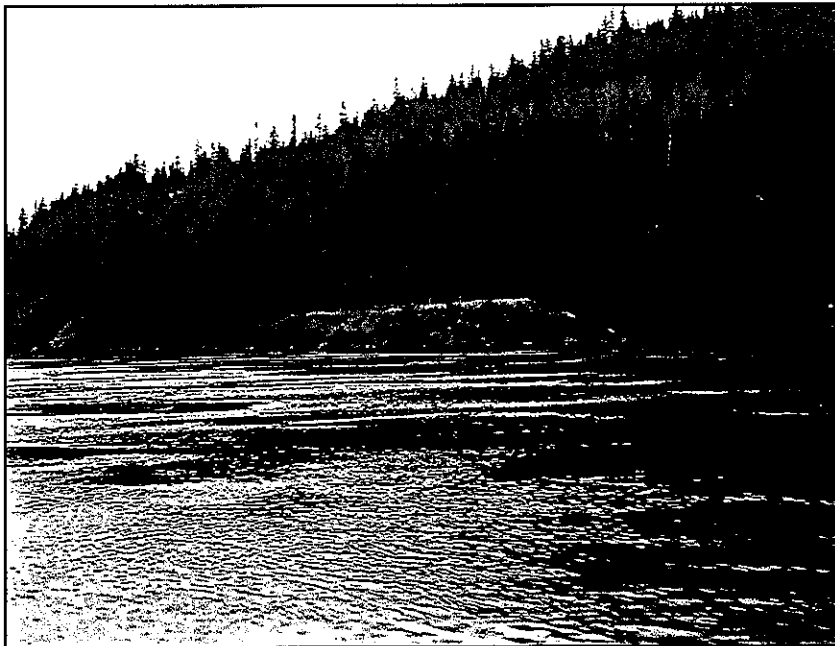


Photo 11 : Site de campement amérindien

2. CLIENTÈLE ET CONDITIONS DE MISE EN VALEUR

2.1 PROFIL DES UTILISATEURS

Les utilisateurs du corridor de la rivière Péribonka peuvent se regrouper selon les quatre grands types de profils suivants :

- les utilisateurs locaux provenant des environs (MRC Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine) qui fréquentent régulièrement le territoire pour accéder à leur chalet de villégiature, leur secteur préféré de chasse et de pêche ou pour des excursions généralement de courte durée (embarcation motorisée, quad, motoneige) ;
- les organismes du milieu qui entretiennent des sentiers ou organisent de façon récurrente des activités de groupe se déroulant généralement durant les fins de semaine (Les Protectors du Nord, Les Amis de la Péribonka, Corporation de développement de Sainte-Monique, Association de développement touristique de la rivière Péribonka et de sa périphérie, Club de motoneige Caribou-Conscrit, Club Quad Saguenay, Club de canot l'Aviron) ;
- les visiteurs sans encadrement provenant de la région ou parfois de l'extérieur et qui visitent ponctuellement le territoire pour des excursions de moyenne durée (canot camping, kayak de mer, motoneige) ;
- les entreprises en tourisme d'aventure dans le cadre de séjours guidés de moyenne ou de longue durée impliquant surtout des européens et des américains (canot camping, kayak de mer, traîneau à chiens, motoneige).

Les deux premiers types d'utilisateurs fréquentent assidûment le territoire et le connaissent très bien, que ce soit ses ressources naturelles, les secteurs d'intérêt particulier ou les dangers potentiels selon les saisons et le mode de déplacement utilisé (obstacles à la navigation, endroits où la glace demeure mince, chemins défoncés, etc.). Pour ces raisons, ces utilisateurs représentent des personnes ressources de premier plan dans la caractérisation du territoire, sa protection et sa mise en valeur récréotouristique, dans une optique de développement durable. En effet, ils sont ouverts au fait d'ouvrir davantage le territoire à un plus large public, dans la mesure où sa pérennité soit assurée. C'est le cas notamment des *Protecteurs du Nord*, probablement le groupe socio-communautaire le plus crédible afin de prendre en charge une éventuelle mise en valeur du corridor de la rivière.

Le troisième groupe, les visiteurs ponctuels sans encadrement, sont de plus en plus nombreux depuis quelques années. En effet, les projets hydroélectriques des rivières Manouane et Péribonka ont eu comme conséquence indirecte de faire connaître davantage ces cours d'eau d'un large public soucieux de la protection des rivières. Ce sont souvent des chevronnés du plein air qui désirent voir de leurs propres yeux ces rivières que l'on vante comme des bijoux des rivières canotables du Québec.

D'ailleurs, la Fédération québécoise du canot et du kayak a organisé en 2001 une descente en canot des rivières Manouane et Péribonka, afin d'évaluer leur potentiel. Depuis ce temps, la Fédération en fait la promotion auprès de ses membres et a déposé un imposant mémoire dans le cadre de l'étude d'impact sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

Finalement, plusieurs producteurs en tourisme d'aventure de la région exploitent le corridor de la Péribonka, en amont de Lamarche, dans le cadre d'excursions de moyenne ou de longue durée. L'utilisation qu'ils font du territoire et les perspectives de développement qui en découlent sont connues. En effet, ils ont été interviewés dans le cadre de ce mandat.

Tableau 1 : Entreprises qui ont organisé des activités récréotouristiques en 2002 sur le corridor des rivières Péribonka et Manouane

Entreprise	Activités et services	Nombre de sorties	Nombre de clients
<i>Camp des Écorces</i>	- Canot-camping	12	72
	- Traîneau à chiens	20	150
<i>Centre plein air Tchitogama</i>	- Relais motoneige/quad	2	12
	- Excursions nautiques		
<i>Auberge Les Sites de la Péribonka</i>	- Relais motoneige/quad	2	200
	- Hébergement		
	- Restauration		10
	- Kayak de mer		
<i>Excursions Ô Hameau</i>	- Canot-camping	5	25
<i>Québec Hors Circuits</i>	- Canot-camping	10	120
	- Motoneige	7	80
	- Traîneau à chiens	2	15
<i>Chiens et gîtes du Grand Nord</i>	- Traîneau à chiens	2	10
Total		62	694

Source : Données de première main obtenues directement auprès des entreprises concernés.

Selon ces entreprises, le corridor des rivières Péribonka et Manouane est l'un des plus intéressants espaces naturels de la région pour les excursions de moyenne et de longue durée. Les données du tableau 1 sont éloquentes à cet égard. En effet, 62 excursions ont été vendues en 2002 sur le territoire d'étude pour un achalandage de près de 700 touristes. Plusieurs emplois dépendent donc directement de la mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka et de ses tributaires. Sans compter que ces données ne comptabilisent pas l'achalandage généré par les autres types d'utilisateurs, puisqu'il n'existe pas de dénombrement à cet effet. Il ne serait donc pas surprenant que l'on ait affaire à un achalandage global de quelques milliers de personnes sur une base annuelle, toutes catégories d'utilisateurs confondue.

Selon les producteurs en tourisme d'aventure consultés, ils leur serait possible de vendre davantage d'excursions sur le territoire d'étude à condition que les accès terrestres soient améliorés et que des infrastructures d'hébergement de base soient implantés minimalement en quelques endroits stratégiques du parcours, tels que la jetée à Jean-Guy et le Camp du Six mille. Toutefois, le genre de produit le mieux adapté au territoire d'étude (excursions de moyenne et longue durée) représente une partie seulement de leurs chiffres d'affaires, la plus grande part allant aux excursions de courte durée.

Ainsi, aucune de ces entreprises ne pourrait baser l'ensemble de ses activités sur le territoire d'étude et y supporter l'implantation d'infrastructures d'hébergement. Par contre, advenant des améliorations significatives aux accès routiers et l'aménagement d'infrastructures d'hébergement, dans le sens des propositions contenues dans cette étude, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'ils fréquenteraient plus souvent le territoire et que d'autres entreprises s'ajouteraient à celles qui l'exploitent déjà.

Il s'agit notamment de Fjord en Kayak de l'Anse-Saint-Jean. En effet, selon Madame Sylvie Dubord, l'entreprise est à la recherche d'un parcours de kayak de mer pour une clientèle familiale comportant des ressemblances avec le fjord du Saguenay. Il appert, en effet, que le Saguenay est généralement trop agité pour cette clientèle particulière. Ils considèrent le corridor de la rivière Péribonka, en amont de Lamarche, comme l'endroit dans la région le plus apte pour cette demande, qu'ils ne peuvent combler actuellement sur le Saguenay.

L'idéal serait probablement qu'un organisme socio-communautaire représentatif du milieu prenne en charge la réalisation, l'entretien et la promotion d'équipements d'accueil et d'hébergement le long du territoire d'étude. Selon les saisons, plusieurs entreprises pourraient utiliser ces équipements, quitte à acquitter des frais auprès de l'organisme gestionnaire en fonction de leur intensité d'utilisation.

2.2 CONDITIONS MINIMALES DE MISE EN VALEUR

Certaines conditions minimales de mise en œuvre seront requises afin de mettre en valeur de façon durable le territoire d'étude. En tout premier lieu, la grande force du territoire réside dans ses paysages, son caractère naturel et sa richesse écologique qu'il incombe de protéger. Il importe donc d'établir une bande de protection de l'encadrement visuel adéquate aux Schémas d'aménagement des trois MRC concernées et aux instruments en découlant, d'identifier formellement sur le terrain les zones écologiquement sensibles, et de gérer les activités de façon à éviter les conflits d'usage et garantir le maintien de l'intégrité écologique des lieux. Dans cette optique, le caractère extensif de chacune des activités devra être maintenu, particulièrement celles impliquant l'usage de moteurs. On devra notamment se questionner au sujet des motomarines.

Les problèmes d'érosion liés au déboisement sont également à suivre avec une attention particulière, considérant les travaux forestiers envisagés par l'entrepreneur Thomas-Louis Tremblay de Sainte-Monique.

2.2.1 Balisage

Le balisage de la rivière en vue d'y soutenir des activités de navigation sécuritaires constitue une condition formelle au soutien du projet. Ce balisage de la rivière est proposé en rive afin d'en diminuer les coûts récurrents. Une proposition afférente est formulée au chapitre suivante.

2.2.2 Sécurité

Dans la mesure où la zone d'activités proposées s'étend sur plus de 100 kilomètres en l'absence d'occupation permanente, pour assurer la sécurité des usagers en toutes saisons, il importe de prévoir des sites de refuges constituant aussi des camps de base en appui de la mise en valeur.

2.2.3 Gestion du territoire et gestion des équipements

La mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka doit tenir compte du phénomène de frontière qui lui est associé impliquant trois des quatre MRC de la région. De la sorte, ces trois MRC doivent demeurer en situation de concordance normative (re: schémas d'aménagement), en matière de communication et d'action au regard du projet. De la sorte, la mise en valeur et les communications avec les divers acteurs concernés devraient être concertées entre elles.

Par ailleurs, la gestion même des aménagements et des équipements mis en place devrait être laissée au milieu. Ce faisant les emplois éventuels seraient associés aux organisations de base qui ont justifié les interventions prévues. Une appropriation par le milieu signifie aussi un meilleur contrôle du maintien des équipements.

2.2.4 Économie du milieu et réinvestissement

La mise en œuvre de projets hydroélectriques et la réalisation de prélèvements sylvicoles dans la zone concernée constituent des événements qui favorisent un "tribut" au projet.

Dans la mesure où les MRC constituent des acteurs privilégiés au niveau de la captation et de la redistribution de ce tribut, on peut croire qu'elles agiront comme investisseurs dans la mise en œuvre du projet.

Sans un tel investissement de la part des MRC, on ne saurait croire en une faisabilité du projet, tel que planifié, les organisations utilisatrices ne révélant pas de moyens financiers tels qu'ils pourraient soutenir cette mise en œuvre.

2.2.5 Communication

La communication avec les usages constitue certes une clé du projet. Cette communication devrait prendre la forme d'un document énonçant et illustrant le parcours de rivière aménagé à des fins récréotouristiques, afin de guider les usagers et d'assurer leur sécurité. Ce document constituerait aussi un document de promotion et pourrait être commandité.

3. MISE EN VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

Ce chapitre fait état du concept proposé à l'égard de la mise en valeur du corridor de la rivière, tant en ce qui a trait à la navigation sur la rivière qu'à l'aménagement de sites ou la protection d'autres sites d'intérêt écologique. La section suivante (chapitre 4) procède quant à elle à des recommandations sommaires portant sur la gestion de cette mise en valeur.

3.1 CONCEPT DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Une étude d'opportunité sur la mise en valeur de la rivière Péribonka et de sa zone périphérique (Groupe Leblond Bouchard, 2000) a défini clairement les enjeux fondamentaux du développement récréotouristique de la rivière et conclut en l'opportunité de sa mise en valeur extensive. D'une part, l'arrêt du flottage de bois en 1996 et le ramassage des billes échouées qui a suivi permettent désormais d'envisager la mise en valeur récréotouristique du territoire. D'autre part, il existe plusieurs contraintes au développement de la rivière Péribonka, soit :

- ◆ le caractère isolé et difficilement accessible en amont de la municipalité de Lamarche ;
- ◆ les difficultés pour la navigation en raison des hauts-fonds (bancs de sable et écueils) et de la remontée de billes de bois submergées demandant une vigilance permanente ;
- ◆ la nécessité de baliser la rivière afin de sécuriser la navigation ;
- ◆ les nombreuses zones écologiquement sensibles (herbiers littoraux, étangs insulaires, deltas humides, etc.) ;
- ◆ l'incertitude quant aux impacts sur les niveaux d'eau et sur la navigabilité reliée aux projets hydroélectriques des rivières Manouane et Péribonka (Hydro-Québec) ;
- ◆ le manque d'arrimage entre les différents organismes qui s'impliquent dans la protection et la mise en valeur de la rivière ;
- ◆ l'absence de structure de gestion crédible et désignée afin de prendre en charge la mise en valeur de la rivière ;
- ◆ la compétition régionale très forte dans le créneau du tourisme d'aventure et de l'écotourisme considérant la mise en valeur et la promotion des autres grandes rivières de la région (Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Saguenay).

Considérant la longueur du corridor navigable en amont de Chute-du-Diable (plus de 110 km), son isolement et le peu d'accès terrestres, sa mise en valeur récréotouristique implique forcément l'utilisation d'embarcations motorisées. Toutefois, il serait préférable que l'organisme de gestion désigné assure un contrôle afin d'éviter les débordements

pouvant porter atteinte à l'intégrité du territoire et à son potentiel de récréation extensive.

Le concept d'aménagement proposé retient une amélioration de l'accessibilité et des aides à la navigation sur la rivière:

- ◆ l'amélioration des accès terrestres;
- ◆ l'aménagement de plusieurs rampes de mise à l'eau ;
- ◆ l'aménagement des sites de barrages existants (Chute-à-la-Savane et Chute-du-Diable), afin de permettre de tirer partie de leur paysage;
- ◆ l'aménagement de deux sites majeurs qui constitueraient aussi des sites de refuge;
- ◆ la mise en valeur de divers sites moins importants stratégiquement, mais offrant un attrait pour les utilisateurs de la rivière;
- ◆ la protection et la mise en valeur de sites dont l'intérêt naturel est reconnu;
- ◆ l'aménagement d'un sentier panoramique de grande randonnée.

Ce concept est exprimé sur deux cartes qui en illustrent formellement les composantes et les liens qui tissent leur intégration.

3.2 ACCESSIBILITÉ NAUTIQUE ET TERRESTRE

3.2.1 *Le balisage du corridor navigable*

Dans le cadre de la mise en valeur récréotouristique du corridor navigable de la rivière Péribonka, son balisage apparaît comme une nécessité afin de sécuriser la navigation de plaisance, particulièrement pour les non-initiés.

Dans une première étape, il est retenu un balisage en rive accompagné d'une carte-guide qui décrirait en détail le trajet, de même que les règles d'éthique à observer, ainsi que les points d'intérêts. Un tel balisage pourrait se réaliser sans trop de frais, tout en étant adéquat pour les embarcations ayant un relativement faible tirant d'eau, telles les chaloupes à moteur. Les coordonnées GPS du trajet pourraient également être fournies aux utilisateurs qui sont de plus en plus nombreux à utiliser un lecteur de coordonnées GPS lors de leurs déplacements en forêt.

Dans le cas d'embarcations de plus grand gabarit, un balisage à l'aide de bouées serait nécessaire afin de marquer précisément le chenal de la rivière. Il va sans dire qu'un tel balisage pourrait s'avérer très coûteux, sans compter toute l'organisation qu'il faudrait pour mettre en place et retirer les bouées au début et à la fin de la saison. C'est pourquoi un tel système n'est pas retenu.

Le concept de balisage préconisé s'adresserait, dans un premier temps, aux embarcations de deux pieds et moins de tirant d'eau (voir carte en annexe). Les points de balisage ont été établis en collaboration avec les *Protecteurs du Nord*, l'un des organismes utilisateurs de la rivière. Il appert qu'une carte-guide détaillée du parcours navigable avec une série des balises en rive judicieusement placées permettrait de bien guider les utilisateurs.

Le balisage du circuit s'amorcerait avec des panneaux situés en des endroits stratégiques et illustrant les circuits. Ils pourraient correspondre au découpage présenté dans la première section de ce document. Ces panneaux devraient illustrer le circuit, la localisation des bornes et celle des aménagements et des refuges (figure 1).

La conception même des bornes est inspirée de celles du système maritime du Saint-Laurent. Les bornes sont constituées d'un triangle métallique de couleur orange, d'une dimension permettant le repérage à un kilomètre. La balise serait surmontée d'un numéro. Sous la balise, on pourrait ajouter le numéro de la prochaine et indiquer sa situation en rive droite ou gauche, par exemple par une flèche.

La borne pourrait être fixée sur un montant métallique tel que les poteaux en acier galvanisé servant à la signalisation routière.

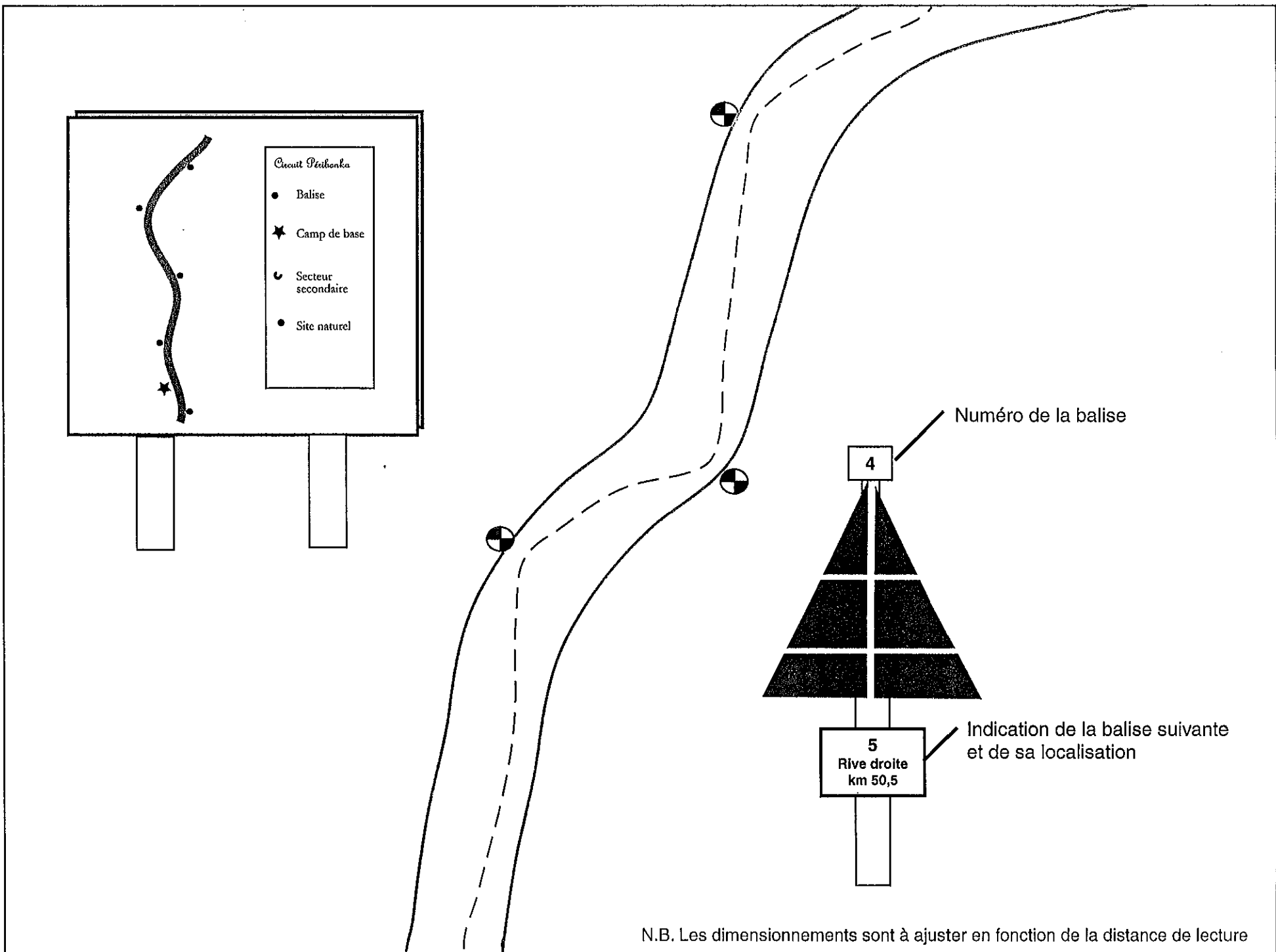
Deux bornes alignées en rive gauche impliquent un cheminement en rive gauche. Un changement de direction serait marqué par un changement de rive des bornes.

3.2.2 Accessibilité terrestre

L'accessibilité terrestre varie passablement selon les trois segments du corridor navigable. L'estuaire est le plus facilement accessible, que ce soit directement à partir du lac Saint-Jean, de la marina et du quai de Péribonka, des haltes routières de la route 169 ou de l'île du Repos. Cette partie est davantage naviguée. D'ailleurs un groupe de bénévoles du secteur balisent le chenal. Toutefois, il sera important qu'un modèle de balisage standard soit retenu pour l'ensemble du corridor navigable, tel que celui qui est proposé.

Le deuxième segment, le réservoir Chute-à-la-Savane, est également facile d'accès par la municipalité de Sainte-Monique. Quelques points de mise à l'eau informels s'y trouvent déjà, mais la MRC Lac-Saint-Jean-Est prévoit aménager d'ici peu deux rampes de mises à l'eau, une du côté de St-Ludger-de-Milot et l'autre à Sainte-Monique. Quant au troisième segment, de Chute-du-Diable aux Fourches de la Manouane, deux points lui donnent accès au sud soit: la nouvelle rampe de mise à l'eau au site Jos Bonka et le quai municipal de Lamarche au lac Tchitogama.

Figure 1 Affichage du circuit canotable



Le projet hydroélectrique Péribonka IV rendra inutilisable le meilleur accès à la rivière dans sa partie amont, soit à l'embouchure de la rivière Serpent. Un embranchement d'une quinzaine de kilomètres à partir du chemin de Chute-des-Passes (kilomètre 100) permet l'accès au débarcadère de la rivière Serpent. Ce point de mise à l'eau est particulièrement apprécié des pêcheurs et chasseurs. Les canots campeurs qui descendent la rivière Manouane utilisent également cet endroit comme point de sortie. Il serait opportun qu'un accès en aval du barrage soit aménagé pour compenser la perte de celui de la rivière Serpent. Toutefois, le milieu devra continuer de revendiquer cette mesure d'atténuation auprès d'Hydro-Québec, de même qu'un second accès au réservoir en amont du barrage.

Il existe un autre point d'accès potentiel près des Fourches situé à la jetée Saint-Jacques, soit par un petit chemin forestier non-entretenu qui provient du lac Jacques où se trouvent une vingtaine de chalets. Après le lac Jacques, le chemin devient impraticable pour les véhicules automobiles. Même les camionnettes à quatre roues motrices risquent d'y subir des dommages. Un sentier quad utilise actuellement ces anciennes voiries forestières. La réfection de l'accès aux jetées Saint-Jacques et à Jean-Guy favoriserait grandement l'accessibilité terrestre à la rivière et la mise en valeur de ces sites (hébergement rustique). Il est à noter que tous ces anciens chemins forestiers seront réhabilités au cours des prochaines années par l'entrepreneur forestier Thomas-Louis Tremblay de Sainte-Monique, ce qui facilitera grandement l'accès à la rivière.

Le site du Camp du Six mille est récemment redevenu accessible aux véhicules automobiles. En effet, l'entrepreneur forestier Thomas-Louis Tremblay a réparé les chemins forestiers principaux du secteur, puisqu'il débute la coupe de parterres feuillus tout le long de la rivière. De leur côté, les parterres résineux accessibles ont été largement exploités dans le passé.

La réfection des chemins d'accès au Camp du Six mille permettra d'optimiser d'éventuels équipements d'hébergement à cet endroit, considérant son potentiel à cet égard. Ainsi, il sera possible pour d'autres clientèles que celle navigante ou les quadistes d'y séjourner et de profiter du charme de la rivière. L'accès routier pourra se faire à partir de la municipalité de Lamarche, grâce aux bacs passeurs du lac Tchitogama, de Saint-David-de-Falardeau (ZEC Onatchiway) ou de Bégin (ZEC du lac de la Boiteuse).

Il est également prévu que la majorité des chemins forestiers qui sillonnent la vallée de la rivière Péribonka seront remis en état au fur et à mesure du déploiement des travaux forestiers de la scierie Thomas-Louis Tremblay. Éventuellement, les jetées du secteur nord de la rivière redeviendront accessibles par voie terrestre, de même que le site des Fourches de la Manouane.

En hiver, un sentier de motoneige (Club Caribou-Conscrit) longe la rivière Péribonka à partir de la municipalité de Lamarche jusqu'à l'Auberge Les Sites de la Péribonka. Le sentier de motoneige bifurque ensuite vers le lac de la Boiteuse et le lac Onatchiway. Toutefois, certains groupes de motoneigistes longent toute la rivière en hors piste pour

accéder au secteur de Chute-des-Passes. C'est une sorte de classique de hors piste et, lorsque les conditions sont adéquates, les motoneigistes circulent directement sur la rivière gelée. Sinon, ils empruntent le chemin forestier qui longe la rivière et qui sert au quad durant les autres saisons.

Toujours en hiver, quelques pourvoyeurs en tourisme d'aventure organisent des excursions de traîneau à chiens et de motoneige le long de la rivière Péribonka, du lac Tchitogama jusqu'à Chute-des-Passes. Il s'agit, notamment, du Camp des Écorces, Québec Hors-Circuits, les Excursions Ô Hameau et Chiens et Gîtes du Grand Nord. Ces derniers circulent directement sur les glaces de la rivière lorsque les conditions le permettent.

Considérant l'importance croissante des activités hivernales le long de la rivière Péribonka et le grand potentiel de développement de ces activités, il est recommandé d'aménager deux refuges rustiques, aux sites du Camp du Six mille et de la jetée à Jean-Guy. Ces refuges permettront d'accroître la sécurité des utilisateurs. Au-delà de la fonction de refuge, ces sites constitueraient aussi des camps de base.

3.2.3 Aménagement des sites de barrages

L'aménagement des sites des barrages de Chute-à-la-Savane et de Chute-du-Diable offre un attrait indéniable. Les sites en cause ayant été aménagés dans le premier tiers du siècle, la nature y a repris ses droits, de sorte que les paysages y sont attrayants et méritent certes d'être rendu accessibles par le biais d'aménagements légers (sentiers, panneaux d'interprétation, belvédères).

Évidemment, de tels aménagements commandent que le propriétaire des sites, la société Alcan, y consente et que les aménagements y soient réalisés en assurant la sécurité des usagers. Une concertation avec l'entreprise est à prévoir. De tels aménagements pourraient constituer sa contribution au projet.

3.2.4 Aménagement de sites majeurs

L'aménagement de sites majeurs réfère à cinq sites particuliers ; le site de Jos Bonka à l'Ascension, Pointe d'Appel et l'ancienne jetée d'Abitibi-Consolidated à Lamarche, l'ancien Camp du Six mille et la pointe sud de l'Île à Jean-Guy sur les territoires non-organisés de la MRC du Fjord. Il s'agit d'autant de jalons importants dans la mise en valeur extensive du corridor riverain.

3.2.4.1 *Le site Jos Bonka*

Le site récréotouristique Jos Bonka est situé sur les terres publiques intramunicipales (TPI), dans les limites de la municipalité de l'Ascension. Dédié actuellement au support des activités de motoneige et de pêche blanche, la municipalité projette l'implantation d'activités qui pourraient en favoriser un meilleur positionnement et en faire un jalon important au regard de l'utilisation récréative de la rivière Péribonka. En effet, en plus des activités existantes, les nouveaux équipements prévus pour l'été 2003 comprendront une rampe de mise à l'eau et d'ici quelques années un terrain de camping. Le site intègrera aussi les réseaux de quad et cyclable de la municipalité de l'Ascension.

Toutefois, l'espace disponible entre la rivière Péribonka et la Route de la Boulonnaire est trop restreint pour l'implantation d'un terrain de camping. Dans cette perspective, il sera probablement requis de localiser le nouveau camping du côté sud de la Route de la Boulonnaire, ce qui ne devrait pas poser de problème étant donné que ces terrains sont également situés à l'intérieur des terres publiques intramunicipales (TPI). Le site Jos Bonka est aux prises avec un problème d'érosion et de recul des berges. Des travaux de stabilisation seraient nécessaires. La municipalité a déjà procédé à des demandes à Alcan afin d'intervenir pour stabiliser le secteur.

3.2.4.2 *Site de Pointe d'Appel et de l'ancienne jetée de bois*

Les sites de Pointe d'Appel et de l'ancienne jetée d'Abitibi-Consolidated située non-loin constituent un ancrage stratégique au niveau de l'accessibilité au corridor riverain amont. C'est là, en effet, que prend assise le bac traversier vers la rive nord du lac Tchitogama. Actuellement, il s'y exerce aussi des activités de camping qui ne sont toutefois pas autorisées.

L'aménagement proposé vise à confirmer sa situation de point d'accès privilégié. Dans la mesure où un promoteur serait habilité à le prendre en main, un bac traversier sécuritaire pourrait être mis en place à l'ancienne jetée d'Abitibi-Consolidated. Ce faisant, l'aménagement des accès et d'une aire de stationnement appropriée pourrait être de mise.

L'importance stratégique et la fréquentation du site pourraient être tributaire de l'amélioration du chemin forestier par la scierie Thomas-Louis Tremblay. En effet, une réfection de ce chemin au nord du lac Tchitogama pourrait signifier une augmentation de la fréquentation du territoire et l'utilisation d'un bac robuste et sécuritaire. Toutefois, l'accessibilité au territoire d'exploitation forestière pourrait emprunter deux voies dont l'une n'impliquerait pas le réaménagement du tronçon routier directement au nord du lac Tchitogama.

3.2.4.3 *Camp du Six mille*

Le site du camp du Six mille occupe une situation stratégique particulière dans le jalonnement des services aux utilisateurs de la rivière, celle de camp de base et de refuge. Il est situé à 105 kilomètres en amont de l'embouchure. Longtemps exploité comme camp forestier, la vocation du site est vue ici comme une station majeure, d'autant que l'accessibilité terrestre et aquatique y est optimale et que l'utilisation du milieu y est particulièrement variée. Les équipements de base recommandés comprennent un abri (figure 2), un support de bâche (figure 3), deux places à feu, en plus des sites de tentes qui commandent peu ou pas d'aménagement compte tenu de la configuration du site. Une ou deux tentes de type prospecteur pourraient aussi être disposées sur le site, de même qu'une toilette sèche et des équipements tel que bornes et tables de pique-nique (annexe 1). À terme, la mise en place d'un refuge pouvant abriter de 6 à 8 personnes serait appropriée afin de sécuriser le parcours en toutes saisons. Un tel refuge pourrait être une construction en dur ou intégrer une approche "prospecteur" ou semi-prospecteur (photo 12). Dans ce dernier cas on constate que l'approche "rustique" serait de nature à constituer un attrait en soi.

La mise en valeur du site du Camp du Six mille, comme halte de séjour principale, serait l'occasion de mettre un accent particulier sur les activités d'écotourisme et de conservation. Outre les activités traditionnelles nautiques et de prélèvement, les sites écologiques sensibles identifiés sur la carte d'ensemble pourraient être mis en valeur en respectant leur capacité de support pour l'observation et l'interprétation de la faune, de la flore et du paysage.

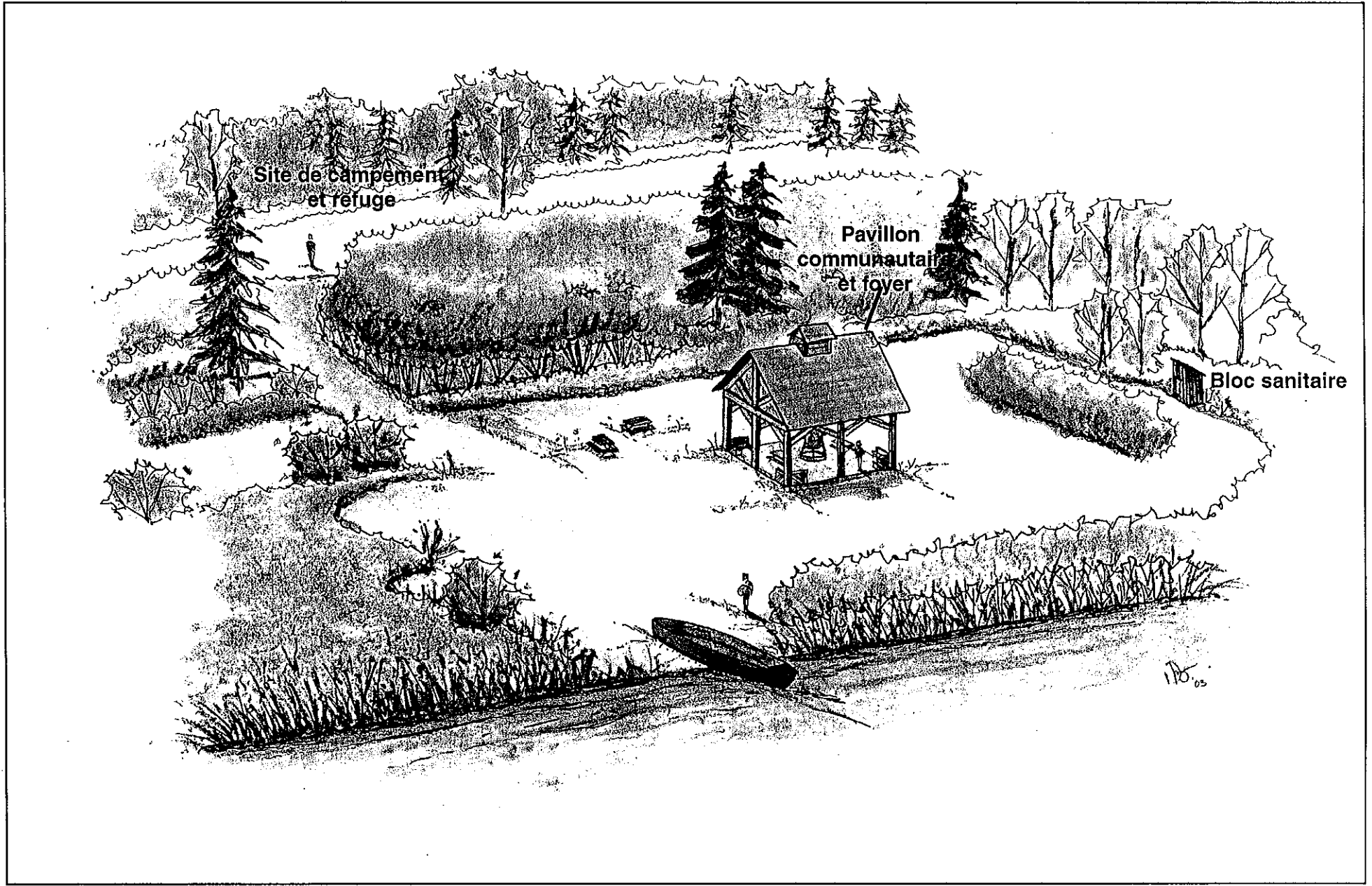
En effet, la faune est particulièrement abondante et diversifiée dans les canaux marécageux du secteur et il serait possible d'aménager un sentier d'interprétation sur les escarpements rocheux sur la rive opposée (MRC Maria-Chapdelaine). Ce sentier de longue randonnée, d'une longueur d'environ 25 km, permettrait l'accès au gros bouleau jaune dont il est fait état précédemment, à la statue, ainsi qu'à de nombreux belvédères panoramiques offrant des points de vue surplombants de la vallée. Des panneaux d'interprétation des phénomènes glaciaires et fluviaux pourraient jalonner le parcours et fournir de l'information sur les processus de formation de ce paysage assimilable à celui d'un fjord.

3.2.4.4 *Site de la jetée à Jean-Guy*

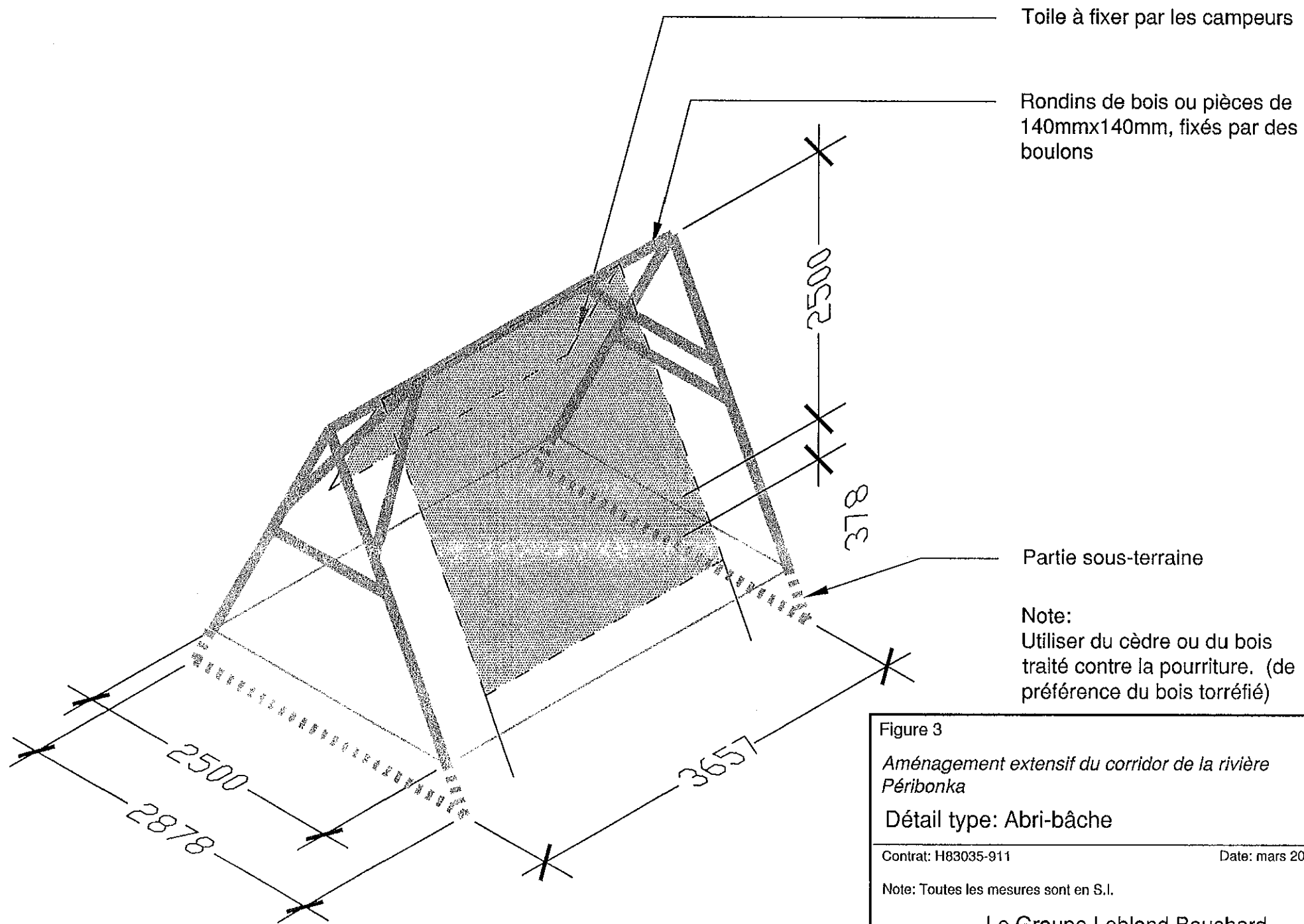
Le site de la jetée à Jean-Guy se localise à 70 km de la Pointe d'Appel. Il s'agit du second relais en importance après le Camp du Six mille (camp de base et refuge). Sa mise en valeur s'associe principalement aux utilisateurs pour lesquels la randonnée pourrait s'inscrire au-delà de la confluence de la rivière Manouane.

Les équipements prévus sont sensiblement les mêmes que ceux qui sont prévus au Camp du Six mille (voir figure 2).

**Figure 2 Camps de base et refuges.
Aménagement proposé.**



Note: Le site illustré est celui du camp du Six-Milles



Toile à fixer par les campeurs

Rondins de bois ou pièces de 140mmx140mm, fixés par des boulons

Partie sous-terrain

Note:
Utiliser du cèdre ou du bois traité contre la pourriture. (de préférence du bois torréfié)

Figure 3
Aménagement extensif du corridor de la rivière Péribonka
 Détail type: Abri-bâche

Contrat: H83035-911 Date: mars 2003

Note: Toutes les mesures sont en S.I.

Le Groupe Leblond Bouchard
 Daniel Arbour & Associés. SENC

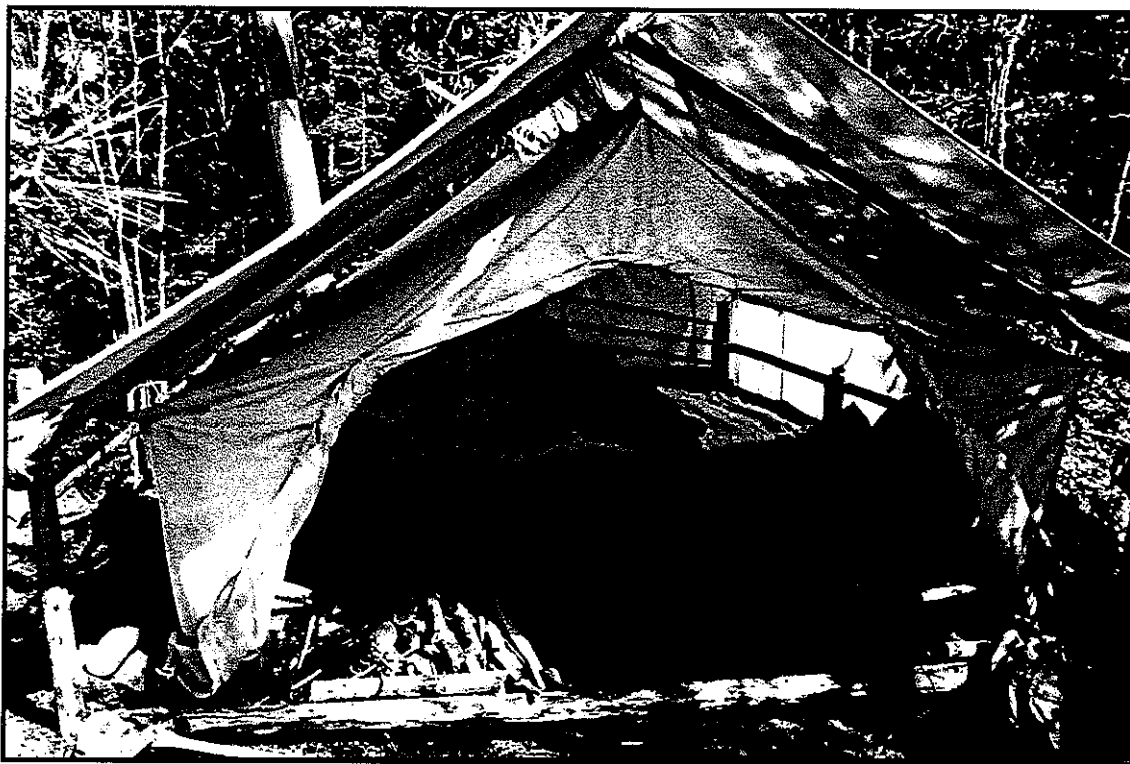


Photo: monsieur Bertrand Gagnon

Photo 12: Refuge rustique.

À noter : le potentiel d'utilisation 4 saisons; l'aménagement intérieur incluant des équipements de chauffage.

3.2.5 Sites secondaires

Les sites secondaires où des aménagements sont proposés s'associent à des zones présentant un attrait au regard de la qualité du milieu naturel ou de l'exotisme des lieux aux fins de campements. Ils permettent d'offrir à la clientèle une variété de combinaison.

En marge de la rivière, en amont de la Pointe d'Appel, les sites secondaires retenus pour des aménagements sont les suivants:

- ◆ la Chute-du-Banc-de-Sable;
- ◆ un site sur la rive opposée au site de l'auberge;
- ◆ l'embouchure de la rivière Tarrant;
- ◆ l'embouchure de la rivière Bellefeuille;
- ◆ l'embouchure de la rivière Jolie;
- ◆ la pointe sud de l'Île-à-Jean-Paul;
- ◆ l'ancienne jetée du lac Bouleau;
- ◆ l'extrémité nord de l'Île-aux-Perdrix;
- ◆ la jetée St-Jacques.

Ces sites pourraient comporter chacun des équipements rudimentaires tels qu'une structure d'abri-bâche (figure 3), une place de feu et éventuellement un banc rustique. De plus, ces sites pourraient être identifiés au plan illustrant le circuit canotable et être signalisés sur le terrain.

3.2.6 Aménagement particuliers

3.2.6.1 Sentier de la statue

Sur la rive opposée du Camp du Six milles, entre la forêt ancienne (gros merisier) et l'Île-à-Pelouse, un sentier de grande randonnée est proposé.

D'une longueur de 25 km, ce sentier offre divers attraits. Il permet l'observation en donnant accès à un merisier (bouleau jaune), un spécimen tout à fait particulier par sa taille, à la statue qui fait face à la jetée Jolie, de même qu'à de nombreux lacs de pêche à la truite et belvédères naturels.

3.2.6.2 Site des Fourches

Le site des fourches à l'embouchure de la rivière Manouane demeure un site de grand attrait, malgré le projet d'aménagement d'une nouvelle centrale par Hydro-Québec. Sa mise en valeur est néanmoins laissée aux Montagnais du Lac-Saint-Jean qui pourraient y faire valoir le lieu comme un sanctuaire et comme une plaque tournante de leurs activités. L'interprétation y serait certes de mise advenant une mise en valeur.

3.2.7 Signalisation

La signalisation des points d'accès à des sites d'attrait et de ces sites mêmes serait certes appropriée. Elle intégrerait les sites à protéger pour situer et informer les utilisateurs de la rivière, les accès aux sites, y compris une signalisation avancée, de même que les points d'accès aux zones plus en retrait tels que les baies ou l'entrée des sentiers. Une simple affiche sur un petit panneau de métal suffirait.

4. GESTION DE L'EXPLOITATION RÉCRÉOTOURISTIQUE

Une organisation crédible et représentative du milieu touché devra émerger afin de prendre en charge la gestion au quotidien du balisage de la rivière et d'éventuels aménagements d'hébergement le long de la Péribonka. Deux options se présentent à nous, soit de créer de toutes pièces une nouvelle structure à cet effet ou d'utiliser une organisation existante, quitte à modifier sa représentativité et son mandat.

Il apparaît à ce stade de l'étude que des organismes du milieu, tels que *Les Protecteurs du Nord* de Lamarche, OSBL incorporée depuis plus d'une vingtaine d'année, ou un semblable organisme à Sainte-Monique qui pourraient jouer ce rôle, moyennent un mandat élargi à l'ensemble de la rivière, de l'embouchure jusqu'aux sources, de même que l'ajout de nouveaux membres sur le CA afin de représenter les autres municipalités concernées ainsi que les MRC.

4.1 AMÉNAGEMENT

La mise en œuvre de la planification implique manifestement que les trois MRC concernées contribuent significativement au financement des aménagements servant de catalyseur à ce financement.

En conséquence, l'association au projet des représentants des MRC concernées se veut pertinente pour au moins la période d'aménagement des sites et circuits prévus à la planification. Par la suite, la présence de ces acteurs pourrait s'avérer davantage ponctuelle.

4.2 GESTION DE LA MISE EN VALEUR

La réalisation des aménagements et l'exploitation des équipements et aménagements devrait être coordonnée par un organisme du milieu, les MRC ne constituant pas des exploitants touristiques.

Dans la mesure où il existe déjà des organismes au sein du milieu concerné, il serait certes judicieux de confier l'exploitation des équipements à un tel organisme.

L'appropriation de la mise en valeur par le milieu garantit un suivi de l'exploitation du en longue durée, des perspectives supérieures de création d'emploi et un accès privilégié à certaines sources de financement. Un tel organisme s'avère toutefois pertinent dans la mesure où il s'agirait de sa mission principale.

Au moins un organisme crédible existe dans le milieu, soit *Les prospecteurs du Nord* qui agit sur le territoire concerné depuis une vingtaine d'années et dont la mission fondamentale tourne autour de l'exploitation récréative de la rivière Péribonka. Cet organisme est intimement lié à la municipalité de Lamarche.

Sa crédibilité repose sur une connaissance intime de la rivière, de ses sites d'intérêt, des contraintes à la navigation, sur les orientations de création d'emploi qui l'anime et sa dédication à la mise en valeur récréative de la zone en cause.

La pertinence de cet organisme comme gestionnaire de la mise en valeur serait toutefois lié à un élargissement de ses cadres pour faire en sorte d'inclure un plus large éventail de représentants des autres municipalités concernées.

Le mandat confié à un tel organisme devrait être balisé par une convention formelle faisant état de sa structure, de la représentativité recherchée des responsabilités de l'organisme et de l'ouverture attendue à l'égard de l'ensemble des utilisateurs de la rivière.

CONCLUSION

La planification qui fait l'objet de ce document répond à une mise en valeur extensive du corridor de la rivière Péribonka. Elle implique un gestionnaire d'exploitation provenant du milieu sous un suivi attentif des MRC concernées.

Elle s'inscrit toutefois dans une dynamique particulière où un grand projet hydroélectrique sera mis en place au cours des prochaines années, du détournement d'une partie du tributaire qu'est la rivière Manouane et d'une exploitation forestière en amorce par la scierie Thomas-Louis Tremblay de Sainte-Monique. En plus de cette dynamique à laquelle s'ajoute l'exploitation hydroélectrique déjà effectuée par Alcan, le contexte de la convention est aussi susceptible d'effets sur la mise en valeur de la rivière.

L'ensemble de ces éléments militent certes en faveur de retombées socio-économiques au sein du milieu concerné.

Enfin, mentionnons l'importance que l'organisme gestionnaire demeure attentif à la protection des paysages et des environnements sensibles. À cet égard, incidemment, les MRC constitueront les acteurs de premier plan compte tenu de leur mission de gestionnaires territoriaux.

ANNEXE 2 : ORGANISMES ET PERSONNES CONSULTÉES

MRC Lac-Saint-Jean-Est :
Mme Nathalie Audet

MRC Maria-Chapdelaine :
M. Jacques Potvin

MRC du Fjord :
Mme Christine Dufour

Municipalité de Lamarche :
Mme Fabienne Girard
M. Marcel Bouchard

Municipalité de l'Ascension :
M. Ghislain Maltais

Municipalité de Sainte-Monique :
M. Jean-Claude Duchesne

Municipalité de Péribonka :
M. Normand Fortin

Les Protecteurs du Nord :
M. Serge Tremblay
M. Bernard Morel
M. Mario Bouchard
M. Jean-Roch Tremblay
M. Martial Fortin
M. Jean Murray

Corporation de développement de
Sainte-Monique :
M. Georges Bouchard

Société de gestion environnementale
Maria-Chapdelaine :
M. Éric Lehmann

Université du Québec à Chicoutimi :

M. Gilles-H. Lemieux
M. Mario Bilodeau

Spécialiste des tentes prospecteurs et
des campements traditionnels :
M. Bertrand Gagnon

Société Alcan :
M. Richard Daigle

Ministère de l'Environnement du
Québec :
M. Jacques Méthot
M. Réjean Boudreault

Scierie Thomas-Louis Tremblay (R & D
Tremblay) :
M. Laurent Marcil

Auberge Les sites de la Péribonka :
Mme Martha Richards

Québec Hors-Circuits :
M. Régis Fournier
M. François Guillot

Camp des Écorces et Centre plein air
Tchitogama :
M. David Tardif

Les Excursions Ô Hameau :
M. Mario Dubois

Club de canot l'Aviron :
M. Christian Hudon

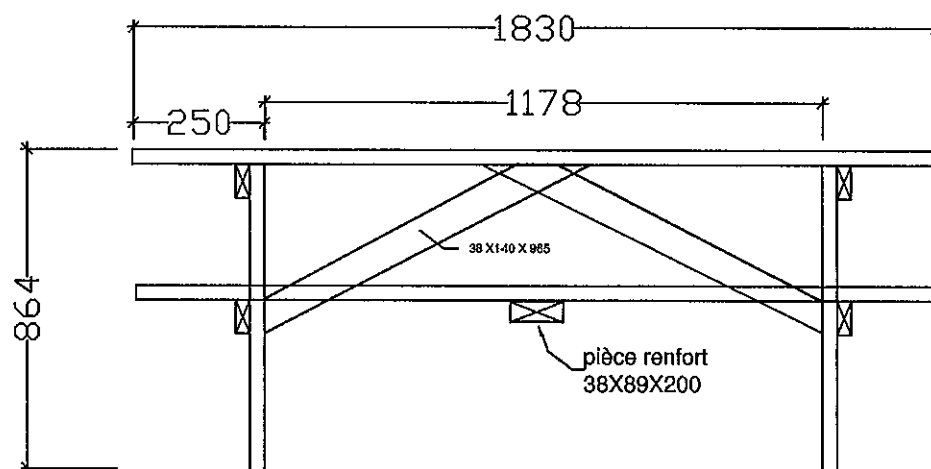
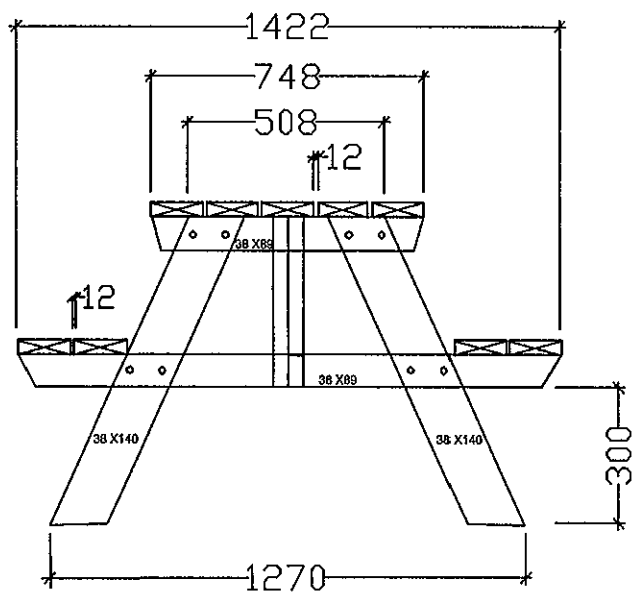
Chiens et gîtes du Grand Nord :
M. Frédéric Dorgebray

____ Le Groupe Leblond Bouchard
Daniel Arbour & Associés, s.e.n.c.

*Corridor de la rivière Péribonka
Concept de mise en valeur*

ANNEXE 1

- **Table de pique-nique**
- **Banc**
- **Toilette sèche**



Note:

Tout le bois sera de qualité #2 meilleur.

Choisir de préférence du cèdre.

Toute la quincaillerie sera galvanisé à chaud.

*Aménagement extensif du corridor de la rivière
Péribonka*

Détail type: Table de pique-nique

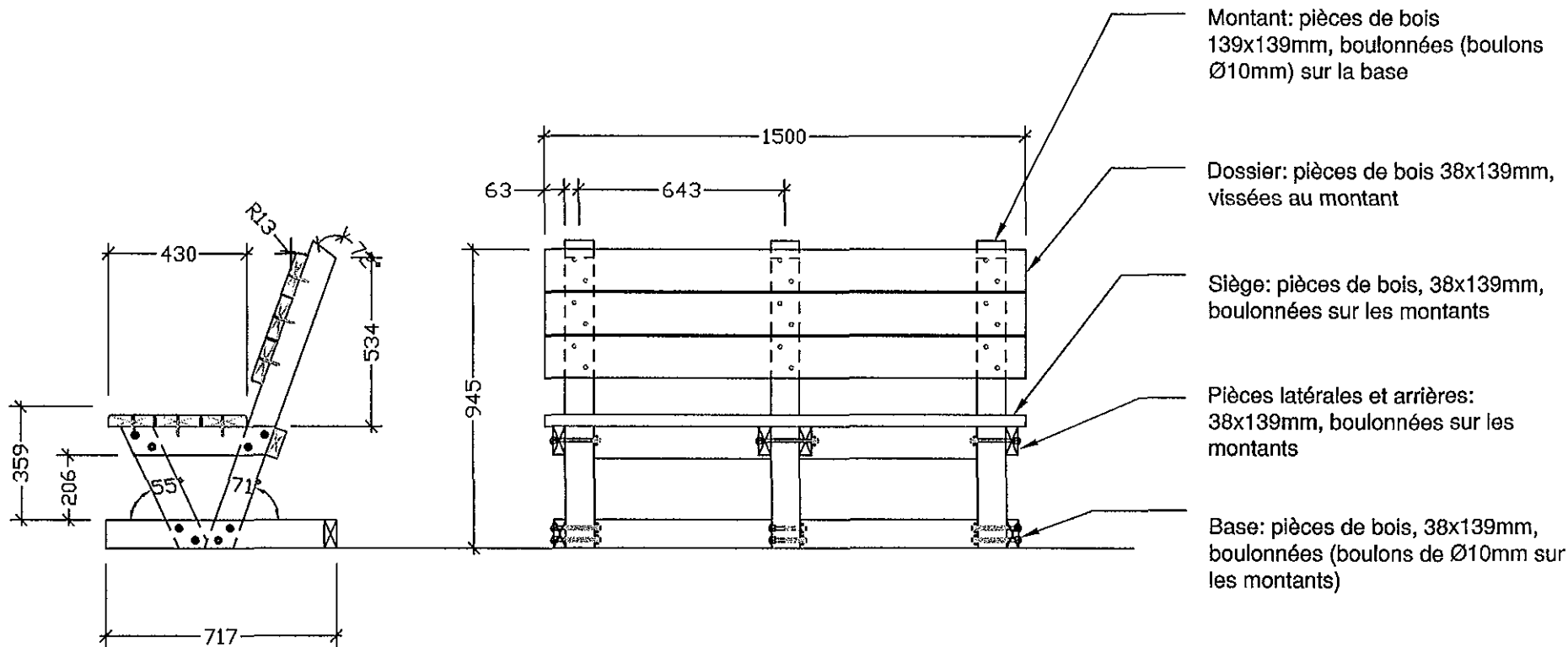
Contrat: H83035-911

Date: mars 2003

Note: Toutes les mesures sont en S.I.

Le Groupe Leblond Bouchard

Daniel Arbour & Associés.SENC



Aménagement extensif du corridor de la rivière
Péribonka

Détail type: Banc

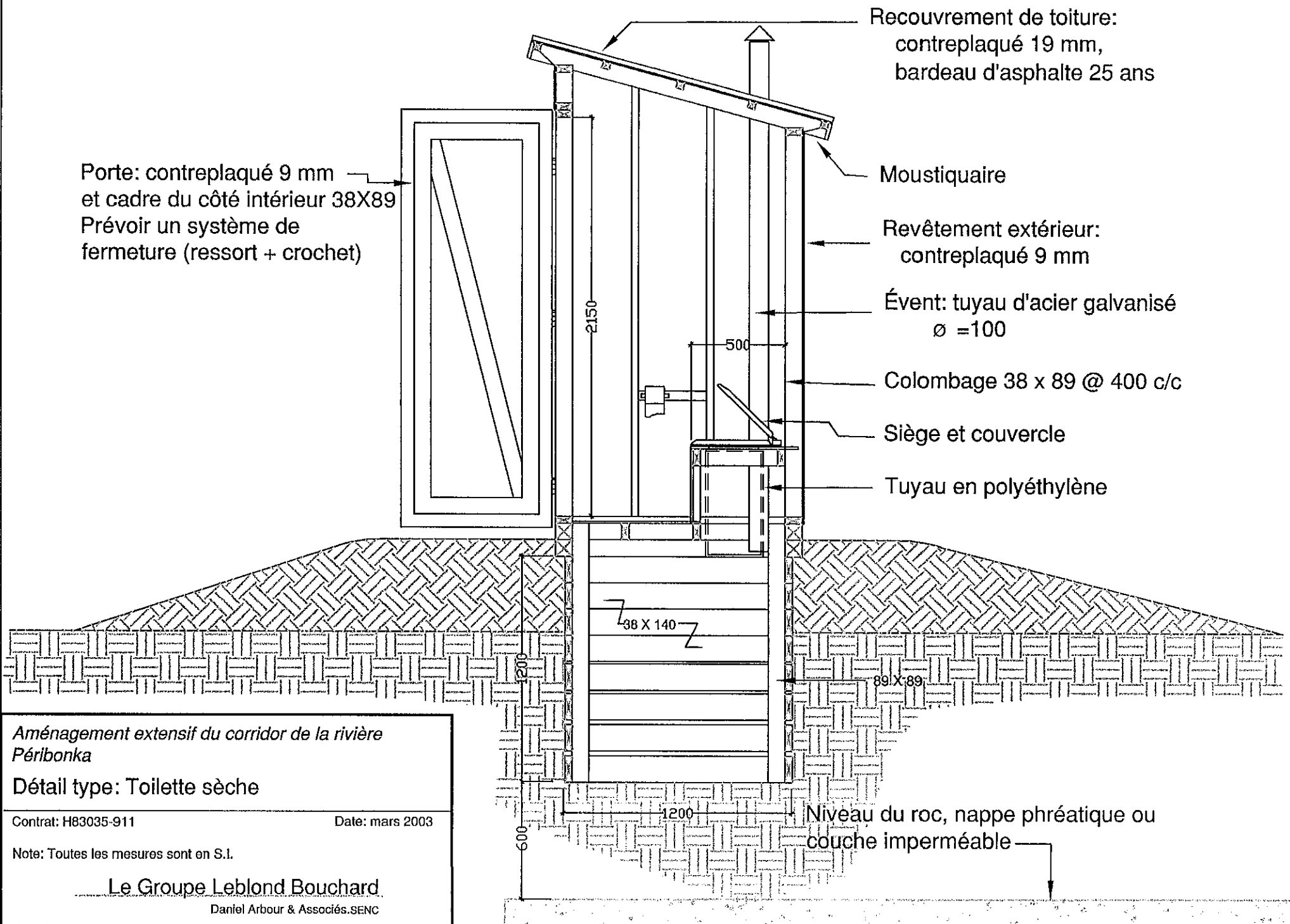
Contrat: H83035-911

Date: mars 2003

Note: Toutes les mesures sont en S.I.

Le Groupe Leblond Bouchard

Daniel Arbour & Associés, SENC



Porte: contreplaqué 9 mm
 et cadre du côté intérieur 38X89
 Prévoir un système de
 fermeture (ressort + crochet)

Recouvrement de toiture:
 contreplaqué 19 mm,
 bardeau d'asphalte 25 ans

Moustiquaire

Revêtement extérieur:
 contreplaqué 9 mm

Évent: tuyau d'acier galvanisé
 Ø = 100

Colombage 38 x 89 @ 400 c/c

Siège et couvercle

Tuyau en polyéthylène

38 X 140

89 X 89

Niveau du roc, nappe phréatique ou
 couche imperméable

Aménagement extensif du corridor de la rivière
 Péribonka

Détail type: Toilette sèche

Contrat: H83035-911 Date: mars 2003

Note: Toutes les mesures sont en S.I.

Le Groupe Leblond Bouchard
 Daniel Arbour & Associés.SENC

ANNEXE 2

Organismes et personnes consultées

ORGANISMES ET PERSONNES CONSULTÉES

MRC Lac-Saint-Jean-Est :

Mme Nathalie Audet

MRC Maria-Chapdelaine :

M. Jacques Potvin

MRC du Fjord :

Mme Christine Dufour

Municipalité de Lamarche :

Mme Fabienne Girard

M. Marcel Bouchard

Municipalité de l'Ascension :

M. Ghislain Maltais

Municipalité de Sainte-Monique :

M. Jean-Claude Duchesne

Municipalité de Péribonka :

M. Normand Fortin

Les Protecteurs du Nord :

M. Serge Tremblay

M. Bernard Morèl

M. Mario Bouchard

M. Jean-Roch Tremblay

M. Martial Fortin

M. Jean Murray

Corporation de développement de Sainte-Monique :

M. Georges Bouchard

Société de gestion environnementale Maria-Chapdelaine :

M. Éric Lehmann

Université du Québec à Chicoutimi :

M. Gilles-H. Lemieux

M. Mario Bilodeau

Spécialiste des tentes prospecteurs et des campements traditionnels :

M. Bertrand Gagnon

Société Alcan :

M. Richard Daigle

Ministère de l'Environnement du Québec :

M. Jacques Méthot

M. Réjean Boudreault

Scierie Thomas-Louis Tremblay (R & D Tremblay) :

M. Laurent Marcil

Auberge Les sites de la Péribonka :

Mme Martha Richards

Québec Hors-Circuits :

M. Régis Fournier

M. François Guillot

Camp des Écorces et Centre plein air Tchitogama :

M. David Tardif

Les Excursions Ô Hameau :

M. Mario Dubois

Club de canot l'Aviron :

M. Christian Hudon

Chiens et gîtes du Grand Nord :

M. Frédéric Dorgebray